



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



PREAMBULE

Rapport présenté par Monsieur Pierre DELOUVRIE, vice-président en charge de la commission « Eau, Assainissement, GEMAPI et Méthanisation » le 6 juin 2023 sous la présidence de Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, Président de l'Agglomération d'Agen



Rédaction du rapport effectuée par le Service Gestion des Eaux sous la responsabilité de Séverine FERRER CORRE

Rapport à la disposition du public dans les collectivités adhérentes et sur le site internet de l'AA (www.agglo-agen.fr).

A partir de l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire ou le président d'un EPCI est désormais tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 de février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public qui imposent aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{ier} juin, un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi n° 95-127 du 8 février 1995. Enfin le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a complété le décret de 1995 en refondant complètement les caractéristiques et les indicateurs à renseigner dans le rapport du Président.

Le rapport annuel du Président doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information. La loi NOTRE du 7 août 2015, impose également que les données du RPQS soient publiées sur le site SISPEA à compter du 1^{ier} janvier 2016.



Le mot du Vice-Président :

<u>Au 1er janvier 2010</u> exercice de la compétence eau et assainissement pleine et entière sur un périmètre de 10 communes évoluant jusqu'à 31 en 2016, compétence exercée de manière très disparate avec plusieurs contrats de Délégation et des tarifs très variables d'un secteur à l'autre

<u>Au 1er janvier 2019</u> passage à un contrat Eau et un contrat Assainissement avec un nouveau délégataire pour chacun des contrats en l'occurrence SAUR, et un prix unique sur tout le territoire - Création d'une société d'exploitation dédiée :





<u>Au 1er janvier 2022</u> extension du périmètre de l'Agglomération d'Agen à 44 communes et exercice de la compétence pleine et entière sur les 44 communes au 1 er janvier 2023

Aujourd'hui les lignes fortes de notre administration sont :

- La lutte contre les fuites avec Accélération du renouvellement réseaux, exploitation des outils réseau, l'amélioration des usines de production... Ceci, afin d'augmenter les rendements
- La préservation de la ressource Jurassique, avec l'arrêt des pompages en nappes profondes sauf en cas de pénurie ou pollution
- La participation au schéma départemental sur la ressource en eau et portage de projets de constitution de réserves d'eau directes ou en nappes, seuil de Beauregard notamment
- Les études en vue de la réutilisation des eaux traitées, sur les économies d'énergie, des projets innovants (hydrolienne, méthaniseur...), sur l'évolution possible de la facturation vers une tarification incitative aux économies d'eau.



SOMMAIRE

PARTIE 1 : L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
SOMMAIRE	3
CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU SERVICE	9
1.1 LA DELEGATION EN QUELQUES DATES :	9
1.2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	
1.2.1 Les ouvrages de traitement :	
1.2.2 Collecte et transports des effluents	
1.2.3 Nombre de clients et Assiettes de consommation	
1.2.4 Conformité des STEP de plus de 2 000 EH	
1.2.5 Suivi des STEP de moins de 2 000 EH (Régie)	27
1.2.6 Les boues et sous-produits	28
CHAPITRE 2 : ACTIVITE DU SERVICE	30
2.1 L'EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	30
2.1.1 Interventions et travaux réalisés par le délégataire	30
2.1.2 L'activité de la régie d'assainissement	30
2.2 LES TRAVAUX 2021	30
2.2.1 Les Travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre de l'Agglomération d'Agen	
2.2.3 Etudes de projets et autres	31
2.2.4 Suivi des rejets directs de la commune d'Agen	
2.2.5 Vérification des branchements aux réseaux d'assainissement	
2.3 LES PROJETS POUR 2022	34
CHAPITRE 3 : L'ECONOMIE DU SERVICE	35
3.1 LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	35
3.2 LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	35
3.2.1 Détail des factures	35
3.2.2 Apports financiers liés aux factures	36
3.3 Autres indicateurs financiers	
3.3.1 Les recettes autres que la facture d'eau	37
3.3.2 La dette et son évolution	
3.3.3 Les travaux et autres dépenses d'investissement	39
CHAPITRE 4 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	40
4.1 GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE	
4.1.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux – P253-2	
4.1.2 Durée d'extinction de la dette – P256-2	
4.1.3 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte – P202-2	
4.1.4 Nombre de points du réseau avec interventions fréquentes – P252-2	42
4.1.5 Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente – P257-0	
4.2 PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	
4.2.1 Conformité de la collecte, des équipements des STEP et de la performance des ouvrages de tr P203-3, P204-3, P205-3	
4.2.2 Le taux de boue évacuée de façon conforme — P206-3	
4.2.2 Le taux de voue évacuée de jaçon conjorme – 1 200-5	
– P254-3	
4.2.4 Indice de connaissance des rejets en milieu naturel – P255-3	
4.3 QUALITE DU SERVICE A L'USAGER	
4.3.1 Taux de desserte des réseaux de collecte – P201-1	
4.3.2 La gestion des réclamations – P258-1	
4.3.3 Le taux de débordement des effluents chez l'usager – P251-1	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	



4.4 SYNTHESE DES INDICATEURS (MOYENNES SUR LES 31 COMMUNES)	47
PARTIE 2: L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU SPANC	49
1.1 ACTIVITE DU SERVICE	50
1.1.1 Les contrôles de bon fonctionnement	50
1 1 1 Définition	50
1.1.1.2 les contrôles effectués en 2021 :	50
1.1.2 Les perspectives d'activité pour 2022	51
1.2 L'ECONOMIE DU SERVICE	51
1.2.1 Évolution de la redevance au SPANC	51
1.2.2 Les recettes autres que la redevance au service	51
CHAPITRE 2 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	52
ANNEXES 💩	70



La compétence Assainissement sur le territoire :

Au 1^{ier} janvier 2013, la nouvelle Agglomération d'Agen est mise en place, avec dans les statuts les compétences eau et assainissement.



Depuis cette date, la compétence est donc gérée directement par l'Agglomération.

Depuis de 1^{ier} janvier 2019, l'ensemble des contrats de DSP qui perduraient depuis la prise de compétence ont été arrêtés, un nouveau contrat de délégation est mis en place pour gérer les systèmes d'épuration collectifs de plus de 2 000 Equivalents Habitants (EH) ainsi qu'une régie pour les systèmes de moins de 2000 EH

Communes	Gestionnaire	Mode de gestion
Agen; Astaffort; Brax; Boé; Bon Encontre; Castelculier; Colayrac; Estillac; Foulayronnes; Lafox; Layrac; Le Passage d'Agen; Pont du Casse; Roquefort; Ste Colombe (la Plaine)	AA	DSP Eau de Garonne
Aubiac; Bajamont; Caudecoste; Cuq; Fals; Foulayronnes Artigues; Laplume; Layrac Goulens; Layrac Roubiague; Marmont Pachas; Moirax; Sauvagnas; Sauveterre St Denis; Sérignac; St Caprais de Lerm; St Hilaire de Lusignan; St Pierre de Clairac; Ste Colombe; St Nicolas de la Balerme; St Sixte	AA	Régie Agglomération

Ce rapport étant le reflet de l'année 2022, les données intéressant les 13 communes nouvellement intégrées à l'Agglomération, n'apparaitront pas, la compétence n'ayant été reprise en direct que depuis le 1^{ier} janvier 2023.

Concernant <u>l'Assainissement non collectif</u>, l'ensemble du territoire est géré en régie, comme auparavant.

Ce rapport fait état dans un premier temps des données liées à la compétence Assainissement Collectif et ensuite de celle de l'Assainissement Non Collectif.



Quelques chiffres clé de 2022 :

LE PATRIMOINE

39 000 abonnés Ass collectif

549 kms de réseaux dont 63,2 pour la régie 31 usines de traitement - pour 5,3 M m³ traités 7 889 Installations ANC

LES BUDGETS:

Base CA 2022 (résultats cumulés)	Assainis collect		Assainis non co (AN	llectif
	Dépenses Recettes		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3,24 M€	4,68 M€	0,075 M€	0,166 M€
Investissement	3,85 M€	3,94 M€		

LES TRAVAUX 2022:

	77,7 K€ de travaux sur les stations d'épuration (STEU)
×	731,1 K€ de travaux de renouvellement et mise en séparatif des réseaux
+	355,3 K€ d'extension de réseaux
	121,2 K€ de travaux de sécurisation de Poste de Refoulement

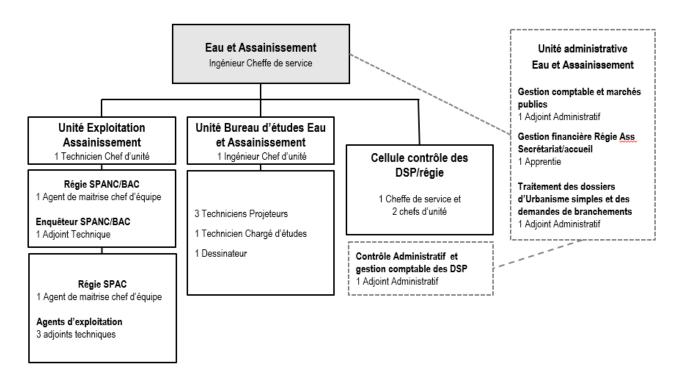


Le service Eau et Assainissement :

Suite au transfert de compétence au 1^{ier} janvier 2010 et à l'extension du territoire, en 2013 l'Agglomération d'Agen assure la maîtrise d'ouvrage des installations du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC) et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la globalité des 31 communes du territoire

L'exploitation déléguée du SPAC pour les systèmes regroupant plus de 2 000 EH a été confiée à la société SAUR, au travers d'un contrat de concession avec la société dédiée Eau de Garonne. Le délégataire produit chaque année son Rapport d'Activité (RAD) qui est annexé au présent rapport d'activité de la collectivité.

Le service Assainissement au niveau de la collectivité comprend une Régie SPAC qui gère l'exploitation des systèmes d'assainissement de moins de 2 000 EH (réseaux et stations d'épuration), un bureau d'études de maîtrise d'œuvre qui assure la passation des marchés de travaux et la plupart des suivis de chantiers, une régie SPANC qui assure le contrôle des installations d'assainissement autonome et une cellule de contrôle de la DSP pour le suivi du contrat.





PARTIE 1: L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



CHAPITRE 1 : Description du service

1.1 La délégation en quelques dates :

Les dates qui définissent depuis son origine les principales étapes de la délégation sont présentées les tableaux ci-après. Suite à l'engagement pris de parvenir à une harmonisation du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération pour le 1^{ier} janvier 2019, les contrats antérieurs ont été rompus et au 1^{ier} janvier 2019 un unique contrat de Délégation a démarré.

Le contrat actuel de concession trouve donc son origine au 1ier janvier 2019 et a été mis en œuvre pour les systèmes d'assainissement de plus de 2 000 Equivalents Habitants. Le contrat a été confié à la société dédiée Eau de Garonne émanation du groupe SAUR.

Liste des avenants :

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
1	11/04/2019	Décomposition de certains prix du bordereau des Prix de l'annexe 3 du contrat et correction de coquilles et renvois dans le texte du contrat
2	20/09/2021	Intégration de patrimoine, retrait de la STEP Jean Malèze du contrat, prise en compte de l'obligation de diagnostic permanent selon les terme de l'arrêté du 31 juillet 2020



1.2 Caractéristiques techniques du service

1.2.1 Les ouvrages de traitement :

• Les stations d'épuration :

Le tableau ci-dessus présente sommairement toutes les stations d'épuration présentes sur le territoire de l'Agglomération, des fiches descriptives plus précises sont annexées à ce rapport pour les stations gérées par la Régie (cases à fond vert). Pour les stations gérées par Eau de Garonne les descriptions détaillées sont incluses dans le Rapport Annuel du Délégataire (RAD).

UT	Caractéristiques STEP	Photos
BaquerotUT Centre	Agen (1986 et 2012) • Boue activée faible charge • Capacité nominale de 55 000 EqH • Exutoire : Garonne	
	St Pierre de Gaubert (Boé – Bon Encontre – Lafox) • Boue activée à aération prolongée avec dénitrification • Capacité nominale de 40 000 EqH • Exutoire : Garonne	



<u>Le Passage d'Agen</u> (2019)

- Boue activée faible charge
- Capacité nominale de 20 000 EqH
- Exutoire : Garonne



Pont du Casse (2013)

- Membranaire
- Capacité nominale de 5 500 EqH
- Exutoire : Masse



Baquerot (2012)

- Microstation BIONEST
- Capacité nominale 50 EqH
- Exutoire : fossé



Artigues Foulayronnes – Pont du Casse (1983)

- Lagunage
- Capacité nominale de 600 EqH
- Exutoire : fossé puis Ségone





Bajamont (2000)

- Biofiltration
- Capacité nominale de 300 EqH
- Exutoire : Masse

Sauvagnas (2005)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 230 EqH
- Exutoire : fossé puis Larendanne

Saint Caprais de Lerm (2006)

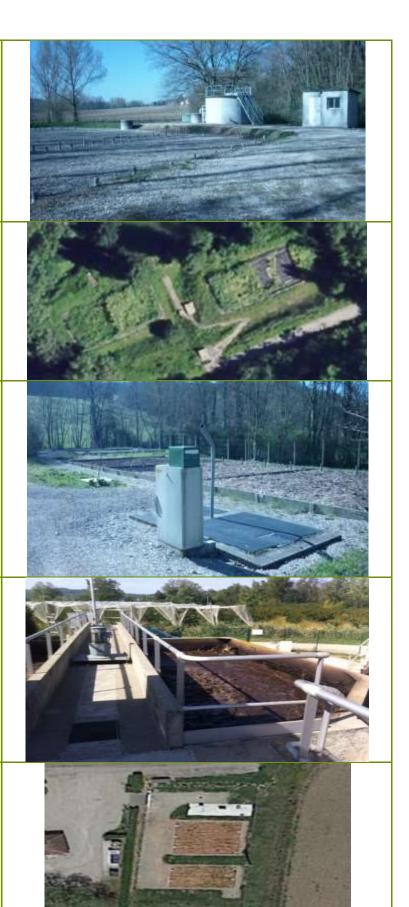
- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 180 EqH
- Exutoire : Lautheronne

Saint Hilaire de Lusignan (1989)

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 1 000 EqH
- Exutoire : collecteur pluvial vers Garonne

Saint Hilaire de Lusignan Cardonnet (2015)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 105 EqH
- Exutoire : Le Bourbon





Saint Pierre de Clairac (2005) • Filtres plantés de roseaux Capacité nominale de 350 EqH • Exutoire : Montanaut Layrac (1985) Boue activée aération prolongée Capacité nominale de 2 000 EqH • Exutoire : Gers Astaffort (1987) Boue activée aération prolongée Capacité nominale de 1 600/2 400 EqH • Exutoire : Gers **UT Sud** Layrac La Roubiague (2005) • Filtres plantés de roseaux Capacité nominale de 100 EqH • Exutoire : ruisseau de Roubiague Layrac Goulens (2019)• Filtres plantés de roseaux • Capacité nominale de 50 EqH • Exutoire : ZRV



Caudecoste (1984)

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 600 EqH
- Exutoire : Le Brescou

Las Bêches (2009)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 90 EqH
- Exutoire : L'Auroue



Cuq (2014)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 70 EqH
- Exutoire : fossé

Sauveterre St Denis (2012)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 250 EqH
- Exutoire : Garonne



St Sixte (2015)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 240 EqH
- Exutoire : Garonne





St Nicolas de la Balerme (2011)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 150 EqH
- Exutoire : Garonne



Fals (2005)

- Filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale de 90 EqH
- Exutoire : fossé



Agropole (2008)

- Boue activée
- Capacité nominale de 30 000 EqH
- Exutoire : Garonne



UT Ouest

Brax Les Gravières (2017)

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 5 000 EqH
- Exutoire : Garonne





<u>Sérignac (1993)</u>

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 1 200 EqH
- Exutoire : Le Mestre Pont



Laplume (1978)

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 800 EqH
- Exutoire : Le Brimont



Moirax (1995)

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 500 EqH
- Exutoire : Le Brimont



Ste Colombe (1998)

- Boue activée aération prolongée
- Capacité nominale de 400 EqH
- Exutoire :Le Mongrenier



Aubiac (1987)

- Lit bactérien
- Capacité nominale de 300 EqH
- Exutoire : La Bourdasse





Marmont Pachas (2015)

- Filtre à Coco
- Capacité nominale de 20 EqH
- Exutoire :busage pluvial





1.2.2 Collecte et transports des effluents

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des linéaires de canalisation et du nombre d'équipements sur les réseaux de chaque commune. Pour les communes au sein desquelles la compétence est partagée entre la DSP et la Régie, il n'est pas possible de retracer exactement la partition des linéaires de réseaux, les anciens délégataires ne nous ayant jamais fourni ce genre de données. Sur ces communes il est donc difficile de comparer les données 2019 avec les données antérieures.

Au cours de l'année 2019, le nouveau délégataire a repris l'ensemble des plans existants et a remis à jour la base de données sur le SIG, c'est pourquoi il apparaît quelques évolutions de linéaires de réseau. De plus, la partition du territoire entre le délégataire et la Régie, nous a également amené à revoir la répartition des linéaires de réseau et le nombre des Postes de refoulement. Dans les tableaux, les linéaires de réseau ainsi que les ouvrages sont donc répartis par système d'assainissement et non, seulement, par commune comme cela fut le cas jusqu'en 2018. Ceci est le cas notamment pour les communes de Foulayronnes, Pont du Casse, Layrac, Caudecoste et Ste Colombe.

Sur l'UTCentre

	BAJAMONT	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	1 899	1 938	1 938	1 938	1 783	1 348	-24,40%
	Canalisations gravitaires (m)	1807	1846	1846	1846	1691	1256	-25,72%
	Canalisations de refoulement (m)	92	92	92	92	92	92	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	1	1	1	1	1	1	0,00%
	FOULAYRONNES/PONT DU CASSE - ARTIGUES	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)			6 460	6 460	7 161	7 196	0,49%
	Canalisations gravitaires (m)	Compri		4 968	4 968	5 599	5 634	0,63%
	Canalisations de refoulement (m)	Foulayr	onnes	1 492	1 492	1 562	1 562	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	3	3	3	3	3	3	0,00%
								#DIV/0!
	PONT DU CASSE - BAQUEROT	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)						194	
	Canalisations gravitaires (m)						194	
D	Canalisations de refoulement (m)						0	
K	Postes de refoulement (PR)						0	
Е	SAUVAGNAS	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
_	Longueur totale du réseau (m)	946	946	946	946	947	1 068	12,78%
G	Canalisations gravitaires (m)	946	946	946	946	947	1 068	12,78%
U	Canalisations de refoulement (m)	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
	Postes de refoulement (PR)	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
Ľ	ST CAPRAIS DE LERM	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
E	Longueur totale du réseau (m)	1 794	1 794	1 794	1 794	1 793	1 796	0,17%
_	Canalisations gravitaires (m)	1 402	1 402	1 402	1 402	1 410	1 416	0,43%
	Canalisations de refoulement (m)	392	392	392	392	383	380	0.700/
	Postes de refoulement (PR)							-0,78%
		3	3	3	3	3	3	0,00%
	ST HILAIRE	2 017	2 018	2 019	2 020	3 2 021	3 2 022	0,00% Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	2 017 7 834	2 018 7 834	2 019 8 380	3 2 020 8 380	3 2 021 7 915	3 2 022 7 915	0,00% Evolution A/A-1 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	2 017 7 834 6 293	2 018 7 834 6 293	2 019 8 380 6 839	3 2 020 8 380 6 839	3 2 021 7 915 6 371	3 2 022 7 915 6 371	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	2 017 7 834 6 293 1 541	2 018 7 834 6 293 1 541	2 019 8 380 6 839 1 541	3 2 020 8 380 6 839 1 541	3 2 021 7 915 6 371 1 544	3 2 022 7 915 6 371 1 544	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	2 017 7 834 6 293	2 018 7 834 6 293	2 019 8 380 6 839	3 2 020 8 380 6 839	3 2 021 7 915 6 371	3 2 022 7 915 6 371	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 450	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 450 0	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450 450 0	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450 0	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450 450	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450 450 0	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450 450 0	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% Evolution A/A-1 0,00% #DIV/0!
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 450	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% #DIV/0!
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST PIERRE DE CLAIRAC	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 0 0 2 017	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450 0 0 2 018	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450 0 0 2 019	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450 0 0	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450 450 0 0	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450 450 0 2 022	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% #DIV/0! #DIV/0! Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST PIERRE DE CLAIRAC Longueur totale du réseau (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 0 0 2 017 2 270	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450 0 0 2 018 2 294	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450 0 0 2 019 2 294	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450 0 0 2 020 3 738	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450 450 0 2 021 3 858	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450 450 0 0 2 022 3 858	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% #DIV/0! Evolution A/A-1 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST PIERRE DE CLAIRAC Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 450 0 2 017 2 270 1 991	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450 0 0 2 018 2 294 2 014	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450 0 0 2 019 2 294 2 014	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450 0 0 2 020 3 738 3 313	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450 450 0 2 021 3 858 3 433	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450 450 0 0 2 022 3 858 3 433	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% #DIV/0! Evolution A/A-1 0,00% 0,00%
	Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST HILAIRE Cardonnet Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) ST PIERRE DE CLAIRAC Longueur totale du réseau (m)	2 017 7 834 6 293 1 541 5 2 017 450 0 0 2 017 2 270	2 018 7 834 6 293 1 541 5 2 018 450 0 0 2 018 2 294	2 019 8 380 6 839 1 541 5 2 019 450 0 0 2 019 2 294	3 2 020 8 380 6 839 1 541 5 2 020 450 0 0 2 020 3 738	3 2 021 7 915 6 371 1 544 5 2 021 450 450 0 2 021 3 858	3 2 022 7 915 6 371 1 544 5 2 022 450 450 0 0 2 022 3 858	0,00% Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 0,00% #DIV/0! Evolution A/A-1 0,00%



	AGEN	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution
	110-11	_			129 307	_	_	A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	129 530 126 382	133 960 130 812	135 728 132 331	129 307	129 017 125 341	128 783 125 067	-0,18% -0,22%
	Canalisations gravitaires (m) dont eaux usées		110 548	111 835	112 378	112099	113 936	1,64%
	dont unitaires	106 118 20 264	20 264	20 496	13 314	13 242	11 131	-15,94%
	Canalisations de refoulement (m)	3 148	3 148	3 397	3 615	3 676	3 716	1,09%
	Postes de refoulement (PR)	3140	3140	29	29	29	29	0,00%
	, ,							Evolution
	LAFOX	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	8 770	8 796	8 365	10 095	10 125	10 125	0,00%
	Canalisations gravitaires (m)	6 673	6 699	6 228	7 293	7 328	7 328	0,00%
	Canalisations de refoulement (m)	2 097	2 097	2 137	2 802	2 797	2 797	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	2	2	2	2	2	2	0,00%
	BOE	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	46 854	47 126	46 512	48 582	49 736	49 695	-0,08%
	Canalisations gravitaires (m)	41 435	41 707	41 133	42 524	43 678	43 637	-0,09%
	Canalisations de refoulement (m)	5 419	5 419	5 379	6 058	6 058	6 058	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	14	14	15	16	16	16	0,00%
	BON ENCONTRE	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	51 262	52 157	52 369	54 206	54 206	54 854	1,20%
	Canalisations gravitaires (m)	50 369	51 264	51 476	52 572	52 572	53 220	1,23%
	Canalisations de refoulement (m)	893	893	893	1 634	1 634	1 634	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	7	7	7	8	8	8	0,00%
	CASTELCULIER	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
D	Longueur totale du réseau (m)	25 470	26 171	25 848	25 802	25 847	25 847	0,00%
	Canalisations gravitaires (m)	21 376	22 077	21 754	23 558	23 613	23 613	0,00%
S	Canalisations de refoulement (m)	4 094	4 094	4 094	2 244	2 234	2 234	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	6	6	/	/	/	/	0,00% Evolution
P	COLAYRAC	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	25 437	25 567	25 232	26 982	26 771	26 794	0,09%
	Canalisations gravitaires (m)	16 907	17 263	16 929	18 435	18 225	18 265	0,22%
	Canalisations de refoulement (m)	8 837	8 304	8 303	8 547	8 546	8 529	-0,20%
	Postes de refoulement (PR)	12	12	12	12	12	12	0,00%
	FOULAYRONNES	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	49 727	50 717	47 029	42 887	42 887	48 082	12,11%
	Canalisations gravitaires (m)	46 285	47 275	45 094	40 818	40 818	45 070	10,42%
	Canalisations de refoulement (m)	3 442	3 442	1 935	2 069	2 069	3 012	45,58%
	Postes de refoulement (PR)	8	9	6	7	7	7	0,00%
	LE PASSAGE	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	67 785	67 695	75 051	76 763	75 827	74 894	-1,23%
	Canalisations gravitaires (m)	64 385	64 295	68 736	70 144	69 183	68 158	-1,48%
	dont eaux usées	45 950	45 950		51 491	51 880	51 506	-0,72%
	dont unitaires	18 435	18 345		18 653	17 303	16 652	-3,76%
	Canalisations de refoulement (m)	3 400	3 400	6 315	6 619	6 644	6 736	1,38%
	Postes de refoulement (PR)	25	25	17	17	17	17	0,00%
	PONT DU CASSE	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	30 326	30 704	31 678	30 730	30 730	32 080	4,39%
	Canalisations gravitaires (m)	28 604	28 982	29 956	29 001	29 001	29 802	2,76%
	Canalisations de refoulement (m)	1 722	1 722	1 722	1 729	1 729	2 278	31,75%
	Postes de refoulement (PR)	9	9	9	9	9	9	0,00%



• Sur l'UTSud

	ASTAFFORT	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	8 563	8 563	8 582	9 865	9 865	9 865	0,00%
	Canalisations gravitaires (m)	7 863	7 863	7 882	9 195	9 195	9 195	0,00%
	Canalisations de refoulement (m)	700	700	700	670	670	670	0,00%
S	Postes de refoulement (PR)	1	1	1	1	1	1	
	LAYRAC	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
P	Longueur totale du réseau (m)	11 009	10 958	10 980	12 172	12 173	12 681	4,17%
	Canalisations gravitaires (m)	9 862	9 811	9 833	10 897	10 898	11 408	4,68%
	Canalisations de refoulement (m)	1 147	1 147	1 147	1 275	1 275	1 273	-0,16%
	Postes de refoulement (PR)	5	5	5	5	5	5	0,00%
	CAUDECOSTE	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	5 054	5 054	4 437	4 437	5 191	5 629	8,44%
	Canalisations gravitaires (m)	4811	4811	4194	4194	4973	5 411	8,81%
	Canalisations de refoulement (m)	243	243	243	243	218	218	
	Postes de refoulement (PR)	1	1	1	1	1	1	0,00%
	CAUDECOSTE Las Bêches	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	0		617	654	654	691	5,66%
	Canalisations gravitaires (m)	Compri Caude		617	654	654	691	5,66%
	Canalisations de refoulement (m)		Cosie	0	0	0	0	
	Postes de refoulement (PR)	0	0	0	0	0	0	
	CUQ	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	720	719	719	719	720	752	4,40%
	Canalisations gravitaires (m)	553	553	553	553	554	554	0,00%
	Canalisations de refoulement (m)	167	166	166	166	166	166	
	Postes de refoulement (PR)	1	1	1	1	1	1	0,00%
	Canalisation gravitaire ET (m)	32	32	32	32	32	32	0,00%
	FALS	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	655	655	655	673	673	673	0,00%
	Canalisations gravitaires (m)	655	655	655	673	673	673	0,00%
	Canalisations de refoulement (m)	0	0	0	0	0	0	
	Postes de refoulement (PR)	0	0	0	0	0	0	
	` '							
	LAYRAC La Roubiague	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
$ \mathbf{R} $	Longueur totale du réseau (m)	300	300	300	587	555	555	0,00%
_	Canalisations gravitaires (m)	300	300	300	587	555	555	0,00%
	Canalizations do referilement (m)							
	Canalisations de refoulement (m)	0	0	0	0	0	0	
E	Postes de refoulement (PR)	0	0	0	0	0 0	0	
G	. , ,							
G	Postes de refoulement (PR)	0	0	0	0	0	0	Evolution A/A-1
I	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m)	2 017	2 018	0 2 019 240	0 2 020 323	0 2 021 323	0 2 022 323	Evolution A/A-1
I	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens	0	2 018	2 019	0 2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1 0,00% 0,00%
I	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	2 017	2 018	0 2 019 240 240	0 2 020 323 323	0 2 021 323 323	0 2 022 323 323	Evolution A/A-1 0,00%
I	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	2 017	2 018	2 019 240 240 0	0 2 020 323 323 0	0 2 021 323 323 0	0 2 022 323 323 0	Evolution A/A-1 0,00%
I	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR)	0 2 017 Mise en serv	0 2 018 ice en 2019	2019 240 240 0	0 2 020 323 323 0 0	0 2 021 323 323 0	0 2 022 323 323 0 0	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1
I	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE	0 2 017 Mise en serv	0 2 018 ice en 2019	2019 240 240 0 0 2019	323 323 0 0 2 020	0 2 021 323 323 0 0	0 2 022 323 323 0 0	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282	0 2 018 ice en 2019 - 2 018 3 282	0 2 019 240 240 0 0 2 019 3 282	0 2 020 323 323 0 0 0 2 020 3 345	0 2 021 323 323 0 0 2 021 3 346	0 2 022 323 323 0 0 2 022 3 337	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187	0 2 019 240 240 0 0 2 019 3 282 2 187	0 2 020 323 323 0 0 2 020 3 345 2 250	0 2 021 323 323 0 0 2 021 3 346 2 251	0 2 022 323 323 0 0 2 022 3 337 2 242	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095	0 2 018 ice en 2019 - 2 018 3 282 2 187 1 095	0 2 019 240 240 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095	0 2 020 323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095	0 2 021 323 323 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095	0 2 022 323 323 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 2 017	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018	0 2 019 240 240 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 2 019	323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2	0 2 021 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 2 021	0 2 022 323 323 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 2 017 1 499	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499	0 2 019 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 2 019 1 499	323 323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 2 021 1 499	0 2 022 323 323 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 2 022 1 709	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 14,01%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 2 017 1 499 1 418	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418	0 2 019 240 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 2 019 1 499 1 418	323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 2 020 1 499 1 418	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 2 021 1 499 1 418	323 323 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 2 022 1 709 1 274	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 14,01% -10,16%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Postes de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 2 1 1 2 017 1 499 1 418 81	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81	0 2 019 240 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 019 1 418 81	323 323 0 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 2 020 1 499 1 418 81	0 2 021 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 499 1 418 81	0 2 022 323 323 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 2 022 1 709 1 274 32	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 14,01% -10,16% -60,49%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 2 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1	0 2 019 240 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 2 019 1 499 1 418 81 1 1	323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 2 020 1 499 1 418	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 2 021 1 499 1 418 81 1 1	0 2 022 323 323 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 2 022 1 709 1 274 32 1	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 14,01% -10,16% -60,49% 0,00%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Postes de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Postes de refoulement (PR) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Postes de refoulement Eau Traitée	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 2 1 1 2 017 1 499 1 418 81	0 2 018 ice en 2019 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81	0 2 019 240 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 019 1 418 81	323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 2 020 1 499 1 418 81 1	0 2 021 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 499 1 418 81	0 2 022 323 323 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 2 022 1 709 1 274 32	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 14,01% -10,16% -60,49% 0,00% 0,00%
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Poste de refoulement (PR) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée Canalisation de refoulement ET (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1 1 193	0 2 018 2 018 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1 1 1 193	0 2 019 240 240 0 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 019 1 418 81 1 1 1 1 193	323 323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 2 020 1 499 1 418 81 1 1 193	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 418 81 1 1 1 193	0 2 022 323 323 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 709 1 274 32 1 1 1 1 199	Evolution A/A-1 0,009 0,009 Evolution A/A-1 -0,279 -0,409 0,009 Evolution A/A-1 14,019 -10,169 -60,499 0,009 0,009 3,119
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Poste de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée Canalisation de refoulement ET (m) Canalisation gravitaire ET (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1 1 1 193 204	0 2 018 2 018 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1 1 193 204	0 2 019 240 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 2 019 1 418 81 1 1 1 1 193 204	323 323 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 2 020 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 418 81 1 1 1 193 204	0 2 022 323 323 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 274 32 1 274 32 1 1 1 199 204	Evolution A/A-1 0,009 0,009 Evolution A/A-1 -0,279 -0,409 0,009 0,009 Evolution A/A-1 14,019 -10,169 -60,499 0,009 0,009 3,119 0,009
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Postes de refoulement (PR) Postes de refoulement (PR) Postes de refoulement Eau Traitée Canalisation de refoulement ET (m) Canalisation gravitaire ET (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204 2 017	0 2 018 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1 1 193 204 2 018	0 2 019 240 240 0 0 0 2 019 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 019 1 418 81 1 1 1 1 193 204 2 019	0 2 020 323 323 0 0 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 1 2 020 1 418 81 1 1 1 193 204 2 020	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 418 81 1 1 1 1 193 204 2 021	0 2 022 323 323 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 709 1 274 32 1 1 1 1 199 204 2 022	Evolution A/A-1 0,009 0,009 Evolution A/A-1 -0,279 -0,409 0,009 0,009 Evolution A/A-1 14,019 -10,169 -60,499 0,009 0,009 3,119 0,009 Evolution A/A-1
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée Canalisation de refoulement ET (m) Canalisation gravitaire ET (m) St SIXTE Longueur totale du réseau (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204 2 017 4 393	0 2 018 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204 2 018 4 231	0 2 019 240 240 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 2 020 323 323 0 0 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 1 2 020 1 418 81 1 1 1 193 204 2 020 4 231	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 418 81 1 1 1 193 204 2 021 4 651	1 2 022 1 709 1 274 32 1 709 1 274 32 1 199 204 2 022 4 631	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% 14,01% -10,16% -60,49% 0,00% 3,11% 0,00% Evolution A/A-1
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (PR) Poste de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée Canalisation de refoulement ET (m) Canalisation gravitaire ET (m) St SIXTE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204 2 017 4 393 1 992	0 2 018 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1 1 1 1 1 93 204 2 018 4 231 1 845	0 2 019 240 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 2 020 323 323 0 0 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 1 2 020 1 418 81 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 418 81 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0 2 022 323 323 0 0 0 0 2 022 3 337 2 242 1 095 2 1 709 1 274 32 1 1 1 1 199 204 2 022 4 631 2235	Evolution A/A-1 0,009 0,009 Evolution A/A-1 -0,279 -0,409 0,009 Evolution A/A-1 14,019 -10,169 -60,499 0,009 3,119 0,009 Evolution A/A-1 -0,439 -0,899
E	Postes de refoulement (PR) LAYRAC Goulens Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) SAUVETERRE Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée St NICOLAS Longueur totale du réseau (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR) Poste de refoulement Eau Traitée Canalisation de refoulement ET (m) Canalisation gravitaire ET (m) St SIXTE Longueur totale du réseau (m)	0 2 017 Mise en serv 2 017 3 282 2 187 1 095 2 1 2 017 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204 2 017 4 393	0 2 018 2 018 3 282 2 187 1 095 2 1 2 018 1 499 1 418 81 1 1 1 193 204 2 018 4 231	0 2 019 240 240 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 2 020 323 323 0 0 0 0 2 020 3 345 2 250 1 095 2 1 1 2 020 1 418 81 1 1 1 193 204 2 020 4 231	0 2 021 323 323 0 0 0 2 021 3 346 2 251 1 095 2 1 1 418 81 1 1 1 193 204 2 021 4 651	1 2 022 1 709 1 274 32 1 709 1 274 32 1 199 204 2 022 4 631	Evolution A/A-1 0,00% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 -0,27% -0,40% 0,00% 0,00% Evolution A/A-1 14,01% -10,16% -60,49% 0,00% 0,00% 3,11% 0,00% Evolution A/A-1 -0,43% -0,89% 0,00%



Sur l'UTOuest

	55.47							Evolution
	BRAX	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	15 905	17 918	17 770	26 469	26 488	25 679	-3,05%
	Canalisations gravitaires (m)	13 818	15 672	15 682	17 743	17 762	17 728	-0,19%
	Canalisations de refoulement (m)	2 087	2 246	2 088	8 726	8 726	7 951	-8,88%
	Postes de refoulement (PR)	8	8	11	11	11	11	0,00%
	ESTILLAC	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution
						-		A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	23 844	24 415	24 416	22 964	22 931	23 088	0,68%
D	Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	21 113 2 731	21 684 2 731	21 685 2 731	20 999 1 965	20 966 1 965	21 072 2 016	0,51% 2,60%
	Postes de refoulement (PR)	7	7	7	7	7	7	0,00%
S								Evolution
	ROQUEFORT	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	A/A-1
P	Longueur totale du réseau (m)	15 513	15 513	15 499	16 246	18 417	18 599	0,99%
	Canalisations gravitaires (m)	14 780	14 780	14 766	13 355	15 315	15 497	1,19%
	Canalisations de refoulement (m)	733	733	733	2 891	3 102	3 102	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	8	8	8	8	8	8	0,00%
	Ste COLOMBE en BRUILHOIS	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution
	(Plaine - TAG)							A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	4 392	4 392	4 391	5 205	5 205	5 205	0,00%
	Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m)	3 970 422	3 970 422	3 969 422	4 684 521	4 684 521	4684 521	0,00% 0,00%
	Postes de refoulement (PR)	3	3	3	4	4	4	0,00%
	` ´	1						Evolution
	AUBIAC	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	3 973	4 473	4 473	4 914	4 921	4 921	0,00%
	Canalisations gravitaires (m)	3 459	3 680	3 680	4 039	4 042	4 042	0,00%
	Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR)	514 3	793 3	793 3	875 3	879 3	879 3	0,00% 0,00%
	, ,			_		-		Evolution
	LAPLUME	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	5 066	5 087	5 252	6 353	6 354	6 354	0,00%
	Canalisations gravitaires (m)	4 875	4 896	4 896	5 843	5 728	5 728	0,00%
	Canalisations de refoulement (m)	191	191	356	510	626	626	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	4	4	5	5	5	5	0,00%
	MARMONT PACHAS	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	30	30	30	30	40	40	0,00%
R	Canalisations gravitaires (m)	30	30	30	30	34	34	0,00%
-	Canalisations de refoulement (m)	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
E	Postes de refoulement (PR)	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
G	Canalisation gravitaire ET (m)					6	6	0,00%
	MOIRAX	2 016	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
ı	Longueur totale du réseau (m)	3 905	3 905	4 425	4 425	4 642	4 971	7,09%
E	Canalisations gravitaires (m)	2 530	2 530	2 640	2 640	2 871	3 200	11,46%
L	Canalisations de refoulement (m)	1 375	1 375	1 785	1 785	1 771	1 771	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	2	2	3	3	3	3	0,00%
	SERIGNAC sur GARONNE	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	5 231	6 061	6 061	6 061	5 891	5 712	-3,04%
	Canalisations gravitaires (m)	5 038	5 868	5 868	5 868	5 185	5 006	-3,45%
	Canalisations de refoulement (m)	193	193	193	193	706	706	0,00%
	Postes de refoulement (PR)	3	3	3	3	3	3	0,00%
	Ste COLOMBE en BRUILHOIS	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	Evolution A/A-1
	Longueur totale du réseau (m)	4.000	4 392	4 392	3 756	3 756	3 756	0,00%
		4 392	4 3321					
	Canalisations gravitaires (m)	4 392 3 970	3 970	3 970	3 334	3 334	3 334	0,00%
	Canalisations gravitaires (m) Canalisations de refoulement (m) Postes de refoulement (PR)			3 970 422 3	3 334 422 3	3 334 422 3	3 334 422 3	0,00% 0,00% 0,00%



Au total l'Agglomération d'Agen a en charge (linéaires hors canalisations Eaux traitées) :

Canalisations gravitaires (m)	548 674
UTC	433 788
UTO	80 325
UTS	34 561
Canalisations de refoulement (m)	63 219
UTC	40 997
UTO	17 994
UTS	4 228
Postes de refoulement (PR)	183

Le linéaire global de réseau est en augmentation du fait de quelques travaux d'extension effectués sur plusieurs communes et détaillés au chapitre 2.2 mais surtout de réactualisation des plans sur notre logiciel suite à l'intégration de certaines voiries en domaine public notamment à Caudecoste et Layrac.

La forte variation à la baisse du linéaire sur la commune de Bajamont est liée uniquement à un reclassement des réseaux du lieudit Pont du Casse, sur le système d'assainissement de Pont du Casse puisque ce réseau est raccordé à la STEU membranaire.



1.2.3 Nombre de clients et Assiettes de consommation

UT	Communes	Nombre d'abonnés	Assiette de consommation en
			m3
	AGEN	16 825	1 584 495
	BAJAMONT	58	5 419
	BOE	2 563	313 859
	BON-ENCONTRE	2 832	303 013
	CASTELCULIER	979	84 393
	COLAYRAC	786	69 728
	FOULAYRONNES	1 899	261 287
	FOULAYRONNES Artigues	60	13 070
Centre	LAFOX	283	28 495
	LE PASSAGE	4 574	500 223
	PONT DU CASSE	1 612	162 027
	PONT DU CASSE - Baquerot	12	1 800
	SAUVAGNAS	39	3 212
	SAINT CAPRAIS	54	5 701
	SAINT HILAIRE	190	15 297
	SAINT HILAIRE - Cardonnet	38	3 838
	SAINT PIERRE	71	5 352
	ASTAFFORT	654	56 153
	CAUDECOSTE	313	25 999
	CAUDECOSTE - Las Bêches	12	692
	CUQ	23	1 338
Cud	FALS	19	1 649
Sud	LAYRAC	1 129	97 519
	LAYRAC Roubiague	10	3 003
	LAYRAC Goulens	11	1 239
	SAUVETERRE	102	8 355
	SAINT NICOLAS	63	5 439
	SAINT SIXTE	89	7 626
	AUBIAC	136	13124
	BRAX	786	68 829
	ESTILLAC	1 016	517 624
	LAPLUME	288	22 198
Ouest	MARMONT PACHAS	2	632
Ouesi	MOIRAX	137	11 509
	ROQUEFORT	843	103 649
	SERIGNAC	346	33 015
	SAINTE COLOMBE (bourg)	101	14 514
	SAINTE COLOMBE (Plaine)	45	3 299
	TOTAUX	39 000	4 345 490

Gestion en Délégation

Gestion en Régie

Pour les clients gros consommateurs d'eau, des conventions de rejets ont été mises en place, c'est le cas actuellement avec les établissements suivants :

- le centre hospitalier d'Agen
- le centre hospitalier de la Candélie
- les entreprises :
 - o Bristol Myers (2 sites)



- o Le Chef
- Sud'N Sol
- Cité Gourmande (2 sites)
- Maison Briau
- Sojami
- Saviel (en début d'année)
- o Boncolac
- Le temps des Cerises
- Mericq (2 sites)
- Végécroq
- Bigard
- o L&L
- Euticals

1.2.4 Conformité des STEP de plus de 2 000 EH

La conformité de la performance des stations est calculée en prenant le nombre de bilans conformes réalisés par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance et par le SATESE (service du Conseil Général 47) lors de ses visites, rapporté au nombre total de bilans réalisés.

Les stations d'épuration dont la capacité nominale est supérieure à 2 000 Equivalents habitants sont soumises à une surveillance régulière par les services du délégataire et les services de l'état, la synthèse des résultats des bilans de l'année est fournie ci-après pour chacune d'entre elles.

• STEP Rouguet d'Agen

Les volumes reçus à la station en 2022 s'élèvent à 2 468 901 m³, le débit moyen journalier étant de 6 764 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci.

		2022							
		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)			
DCO	Demande Chimique en Oxygène	5 850,50	200,90	95,60%	125	29,9			
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	2 178,40	21,40	98,80%	25	3,2			
MES	Matières en Suspension	3 355,80	39,60	98,30%	35	6			
NTK	Azote Kejdhal	610,10	46,20	92,00%	20	7,2			
Pt	Phosphore total	78,40	18,10	70,00%	5	2,7			

Le taux de conformité des rejets est toujours de 100 %.

• STEP de St Pierre de Gaubert

Les volumes reçus sur cette station en 2022 s'élèvent à 1 026 721 m³, le débit moyen journalier étant de 2 813 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci



		2022							
SAINT PIERRE DE GAUBERT		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)			
DCO	Demande Chimique en Oxygène	1 852,60	204,70	88,00%	125	63,70			
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	691,60	16,10	97,50%	25	5,00			
MES	Matières en Suspension	683,70	43,40	91,10%	35	13,80			
NTK	TK Azote Kejdhal		28,00	80,50%	20	9,30			
Pt	Phosphore total	32,40	6,40	68,80%	5	2,20			

Le taux de conformité des rejets est de 98 % pour 2022, à cause d'un dépassement en MES en avril.

• STEP de l'Agropole

Cette station traite essentiellement et à plus de 95 % des effluents industriels, avec une grande majorité d'usines agro-alimentaire.

Les volumes reçus sur cette station en 2022 s'élèvent à 443 155 m³, le débit moyen journalier étant de 1 214 m³/j.

		2022							
		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)			
DCO	Demande Chimique en Oxygène	3674,6	1 405,20	59,30%	125	1051,8			
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	1 868,60	497,10	72%	25	370,7			
MES	Matières en Suspension	1 106,80	622,70	35,10%	35	467,1			
NTK	Azote Kejdhal	91,80	63,40	25,70%	15	47,7			
Pt	Phosphore total	19,60	13,50	23,50%	5	10,2			

En plus des problèmes récurrents liés en particulier aux graisses, la station se trouve maintenant en surcharge chronique pour la majorité des paramètres avec beaucoup de pics de pollution dépassant nettement la capacité de la station, la globalité des rejets sont donc non conformes. Le taux de nonconformité atteint cette année 100%, même en ayant retiré les résultats des contrôles hors limite de traitements.

• STEP de Bouziguet Le Passage

Les volumes reçus à la station en 2022 s'élèvent à 541 163 m³, le débit moyen journalier étant de 1 483 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci.

			2022							
LE PASSAGE		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)				
DCO	Demande Chimique en Oxygène	1 367,80	58,10	95	125	30,9				
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	529,10	4,50	99	25	2,4				
MES	Matières en Suspension	497,20	10,00	97,2	35	5,5				
NTK	Azote Kejdhal	129,60	9,10	93	20	4,8				
Pt	Phosphore total	12,60	2,00	81,4	5	1				



Le taux de conformité des rejets est de 100 %.

• STEP de Pont du Casse

Les volumes reçus à la station en 2022 s'élèvent à 237 740 m³, le débit moyen journalier était de 651 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci.

		2022								
		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)				
DCO	Demande Chimique en Oxygène	354,90	148,60	62,3	90	22,4				
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	120,60	49,60	65,2	10	2,4				
MES	Matières en Suspension	155,10	64,50	65,5	5	2,3				
NTK	Azote Kejdhal	38,70	0,90	62,6	15 (en NGL)	1,6				
Pt	Phosphore total	4,00	0,70	36,8	2	1,8				

Le taux de conformité des rejets en 2022 est seulement de 42 % pour cette STEP, en raison de beaucoup d'eaux non traitées qui se déversent encore en amont de la station au niveau du déversoir du bassin tampon, par temps de pluie.

• STEP de Layrac

Les volumes reçus à la station en 2022 s'élèvent à 86 589 m³, le débit moyen journalier était de 237 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci.

		2022							
		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)			
DCO	Demande Chimique en Oxygène	212,20	23,90	88,8	125	77,6			
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	87,40	3,20	96,2	25	10,1			
MES	Matières en Suspension	69,00	5,90	89,9	35	18,7			
NTK	Azote Kejdhal	26,40	11,20	57	40	38,1			
Pt	Phosphore total	2,70	1,10	58,6	15	3,7			

Le taux de conformité des rejets est de 92 % à cause d'un dépassement en MES en avril 2022.

• STEP de Brax Les Gravières

Les volumes reçus à la station en 2022 s'élèvent à 193 693 m³, le débit moyen journalier était de 637 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci.



		2022								
		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)				
DCO	Demande Chimique en Oxygène	332,10	17,40	94,3	90	28,4				
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	99,30	2,00	97,8	25	3,1				
MES	Matières en Suspension	183,30	4,70	96,9	35	7,6				
NTK	Azote Kejdhal	36,40	3,90	89,5	15	5,8				
Pt	Phosphore total	3,70	0,60	72,2	2	1,1				

Le taux de conformité des rejets est de 92 % à cause d'un dépassement en MES en avril 2022.

• STEP d'Astaffort

Les volumes reçus à la station en 2022 s'élèvent à 51 131 m³, le débit moyen journalier était de 140 m³/j.

Le tableau suivant reprend les principales caractéristiques des eaux entrantes et sortantes de la STEP ainsi que les rendements de celle-ci.

		2022							
ASTAFFORT		Charge reçue (kg/j)	Charge en sortie de STEP (kg/j)	Rendement	Norme de rejet moyen/24h (mg/l)	Concentration moyenne du rejet (mg/l)			
DCO	Demande Chimique en Oxygène	206,90	13,30	92,8	125	83,4			
DBO5	Demande Biologique en Oxygène à 5 jours	105,10	2,30	97,6	25	13,7			
MES	Matières en Suspension	69,50	6,60	90,2	35	39			
NTK	Azote Kejdhal	15,90	8,10	47,2	40	50,6			
Pt	Phosphore total	1,50	0,50	67,5	-	3,2			

Le taux de conformité des rejets est de seulement 17 %, du fait de dépassements récurrents en sortie pour le paramètre Azote, la station ne permettant pas son traitement à l'heure actuelle.

1.2.5 Suivi des STEP de moins de 2 000 EH (Régie)

Les stations d'épuration dont la capacité est inférieure à 2000 EH sont soumises à une fréquence de contrôle plus légère, et les normes de rejet sont régies par des arrêtés préfectoraux de déclaration.

Depuis le début 2019, il a été décidé d'effectuer à minima 1 bilan complet par an et par station. Les fiches détaillées du bilan de chacune des 21 stations exploitées par la régie sont présentées en annexe. Les stations de Marmont Pachas (filtre à Coco) et de Baquerot () sont trop petites et ne peuvent pas faire l'objet de bilan.

89,7% des bilans 24h réalisés en 2022 se sont avérés conformes, seul 3 bilans montrent des dépassements de limites de qualité.

Le bilan 24h de la lagune d'Artigues s'est révélé conforme pour cette année, les travails menés en 2021 ont donc permis d'améliorer la situation au niveau du traitement.

Le bilan de la STEP de Caudecoste Bourg effectué en mars 2022 montre un dépassement des valeurs rédhibitoires de l'arrêté du 21 juillet 2015 pour l'ensemble des paramètres. La station, vieillissante a fait l'objet d'une réfection générale en seconde partie de l'année 2022 la situation est redevenue conforme suite aux travaux (bilan de mai 2023).



Le bilan de la STEU de Moirax dénote un léger dépassement de la valeur en Azote et le bilan effectué à St Nicolas de la Balerme, est non conforme pour des dépassements sur les paramètre DBO5 et MES cette station reste donc sous surveillance accrue pour 2023.

Les tableaux ci-après fournissent la synthèse des taux de charges hydrauliques (m3 entrant/m3 nominal) et organiques (kg de DBO5 entrante/kg de DBO5 nominale) en entrée des petites stations :

CHARGE HYDRAULIQUE

2021 2022 Step Artigues 31% 64% 58% 66% Aubiac Bajamont 62% 127% Caudecoste Bourg 95% 94% Caudecoste Las Bêches 100% 54% 31% 17% 29% 22% 31% 46% 12% 23% 23% 28% Layrac - ZAC Roubiague 1 52% 39% 5% 4% Sauveterre St Denis 43% 45% Sérignac/ Garonne 80% 51% St Caprais de Lerm 110% 74% St Hilaire de Lusignan Bourg 47% 33% St Hilaire de Lusignan Cardonnet 13% 32% St Nicolas de la Balerme 63% 58% St Pierre de Clairac 42% 41% St Sixte 39% 59% Ste Colombe en Bruilhois 95% 48%

CHARGE ORGANIQUE en kg DBO5

Step	2021	2022
Artigues	72%	69%
Aubiac	36%	151%
Bajamont	23%	44%
Caudecoste Bourg	156%	201%
Caudecoste Las Bêches	100%	87%
Cuq	69%	24%
Fals	18%	22%
Laplume	78%	21%
Layrac - Goulens	11%	13%
Layrac - ZAC Roubiague	14%	3%
Marmont Pachas	1	
Moirax	41%	19%
Sauvagnas	3%	9%
Sauveterre St Denis	53%	22%
Sérignac/ Garonne	35%	25%
St Caprais de Lerm	41%	37%
St Hilaire de Lusignan Bourg	40%	22%
St Hilaire de Lusignan Cardonnet	3%	6%
St Nicolas de la Balerme	92%	55%
St Pierre de Clairac	30%	25%
St Sixte	58%	126%
Ste Colombe en Bruilhois	18%	101%

1.2.6 Les boues et sous-produits

Pour 2022 toutes les boues ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Durance et Castelsarrasin, en filière conforme à la réglementation en vigueur.

Les volumes de boue évacués vers la plateforme de compostage autorisées au cours de l'année ont été de :

- 650 tonnes de matières sèches pour la STEP Rouquet à Agen, dont 25 tonnes d'apports.
- 80 tonnes de matières sèches pour la STEP de St Pierre de Gaubert.
- 156 tonnes de matières sèches pour la STEP de Bouziguet au Passage d'Agen
- 37 tonnes de matières sèches pour la STEP de Pont du Casse,
- 66 tonnes de matières sèches pour la STEP des Gravières à Brax
- 59 tonnes de matières sèches pour la STEP de l'Agropole

Pour les plus petites stations du territoire, les boues sont amenées sur la station d'Agen, pour laquelle nous possédons un arrêté d'autorisation de mélange des boues, elles sont donc au final évacuées vers un centre de compostage agréé. Les quantités de boues produites sur chacune des stations sont reprises dans le tableau ci-après

Le tableau des quantités de boues extraites en Tonnes de Matières Sèches pour l'année 2022 sur les STEP du territoire en régie est fourni ci-dessous



Stations	Tonnes de MS
ARTIGUES	0
AUBIAC	1,344
BAJAMONT	1,248
CAUDECOSTE BOURG	0,9
CAUDECOSTE LAS BÊCHES	0
CUQ	0
FALS	0
LAPLUME	1,9
LAYRAC - GOULENS	0
LAYRAC - ZAC ROUBIAGUE	0
MARMONT PACHAS	0
MOIRAX	3
SAUVAGNAS	0
SAUVETERRE ST DENIS	0
SERIGNAC/GARONNE	4,4
ST CAPRAIS DE LERM	0
ST HILAIRE DE LUSIGNAN BOURG	3,12
ST HILAIRE DE LUSIGNAN CARDONNET	0
ST NICOLAS DE LA BALERME	0
ST PIERRE DE CLAIRAC	0
ST SIXTE	0
STE COLOMBE EN BRUILHOIS	2,4
Total T MS	18,312

Sur les stations sont également produits des refus de dégrillage ainsi que des graisses et des sables (ensemble de sous-produits) qui doivent être évacués vers un traitement adéquat. Les données sur les quantités de sous-produits sur les grosses STEP se trouvent dans le RAD du délégataire pour les STEP de la régie les quantités de matières évacuées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Artigues	2019	2020	2021	2022	Moirax	2019	2020	2021	2022	
Refus de dégrillage T/an	0.05	0.03	0.05	0,3	Graisses en T/an	11,5	6	3	8	
					Refus de dégrillage T/an	0,48	0,16	0,5	0,2	
Aubiac	2019	2020	2021	2022	Sables T/an	6	5,5	2	12	
Graisses en T/an	0	0	4	8	0	0040	0000	0004	0000	
Refus de dégrillage T/an	2	0	0	1	Sauvagnas Graisses en T/an	2019	2020	2021 0	2022	
Sables T/an	0	0	0	0	Refus de dégrillage T/an	0,1	0,08	0,1	0,1	
Sables 1/ail	U	U	U	U	Sables T/an	0,1	0,08	0,1	0,1	
Caudecoste Bourg	2019	2020	2021	2022	Sables I/all	0	0	U	0	
Graisses en T/an	12	5,6	1	1	Sérignac sur Garonne	2019	2020	2021	2022	
				1	Graisses en T/an	0	2,5	12	11	
Refus de dégrillage T/an	1,35	0,4	0,5		Refus de dégrillage T/an	0,1	0	0	0,2	
Sables T/an	0	0	0	0	Sables T/an	0	7,3	7	19	
Caudecoste Las Bêches	2019	2020	2021	2022	St Hilaire de Lusignan	2018	2019	2020	2021	2022
Graisses en T/an	0	0	0	0	Graisses en T/an	9	7,5	11	8	11
Refus de dégrillage T/an	0,79	1,2	1	1	Refus de dégrillage T/an	0,5	1,8	0	1	0,2
Sables T/an	0	0	0	0	Sables T/an	6	6	5	0	4,9
•					Or I l'Indian de la colonia de	0040	0040	0000	0004	0000
Cuq	2019	2020	2021	2022	St Hilaire de Lusignan Cardonnet Graisses en T/an	2018 0	2019 0	2020	2021 0	2022 0
Graisses en T/an	0	0	0	0	Refus de dégrillage T/an	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2
Refus de dégrillage T/an	0.08	0,08	0.1	0.1	Sables T/an	0,1	0,0	0	0	0
Sables T/an	0	0	0	0			-			
					Ste Colombe en Bruilhois	2019	2020	2021	2022	
Fals	2019	2020	2021	2022	Graisses en T/an	8,5	16	8	8,8	
Graisses en T/an	0	0,08	0	0	Refus de dégrillage T/an	0,46	0,48	0,5	0,4	
Refus de dégrillage T/an	0	0,08	0,1	0,1	Sables T/an	8,5	5,5	5,5	12,2	
Sables T/an	0	0,00	0,1	0,1	†					
Odbios 17di1										
Laplume	2019	2020	2021	2022	1					
Graisses en T/an	3,5	2,5	2,5	3						
Refus de dégrillage T/an	0,84	0,7	0,5	0,4	†					
Sables T/an	0	5	0	0]					



CHAPITRE 2 : Activité du service

2.1 L'exploitation des systèmes d'assainissement collectif

2.1.1 Interventions et travaux réalisés par le délégataire

Les travaux d'entretien et de renouvellement menés par le délégataire sont détaillés au sein de son propre rapport (RAD Assainissement 2022).

2.1.2 L'activité d'exploitation de la régie d'assainissement

Les travaux d'entretien et de renouvellement menés par la Régie sont détaillés en annexe.

Pour 2022, les principales interventions ont été l'entretien courant des réseaux et sites (PR et Steps), et l'hydrocurage des réseaux et des postes de refoulement, la mise en œuvre de travaux ponctuels liés au renouvellement sur les PR et les STEP.

2.2 Les travaux 2022

2.2.1 Les Travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre de l'Agglomération d'Agen

Interventions sur Réseaux :

Commune	Prestation	Linéaire de réseau (ml)
	Mise en séparatif rue Bajon	210 ml DN200 mm
ACEN	Mise en séparatif rues Faure et Berlioz	233 ml DN 200 mm
AGEN	Réfection des réseaux Place Jasmin	Chemisage : 49 ml diam 200 mm + 50 ml diam 250 mm
BOE	Réfection du PR Fabas	Renouvellement du PR uniquement
BON ENCONTRE	Fin de la réfection du réseau de la rue Curie	Chemisage de 425 ml DN300 mm
BRAX	Renouvellement Chemin du Stade	création de 281 ml de réseau DN 315 mm + 45 ml DN 200 mm + 45 ml refoulement 63 mm + 1PR stade
FOULAYRONNES	Rénovation sans tranchée à Catala	Chemisage de 222 ml diam 200 mm
PONT DU CASSE	Rénovation sans tranchée du secteur Templier	Chemisage de 328 ml
SAINTE COLOMBE	Extension de réseau secteur Lassort/Faurat	Création 315 ml DN 160 mm + 215 ml refoulement 75 mm + 1 PR
SERIGNAC	Renouvellement du PR Serben	PR renouvelé et déplacé sur domaine public : 50 ml de réseau créé DN 200 mm



Interventions sur Les ouvrages :

Commune	Prestation
BRAX	Début du chantier d'extension de la STEU des Gravières
CAUDECOSTE	Début du chantier de restructuration de la STEU du bourg
CASTELCULIER	Début du démantèlement de la STEU Malèze

2.2.3 Etudes de projets et autres

Etudes PRO pour réseaux et ouvrages :

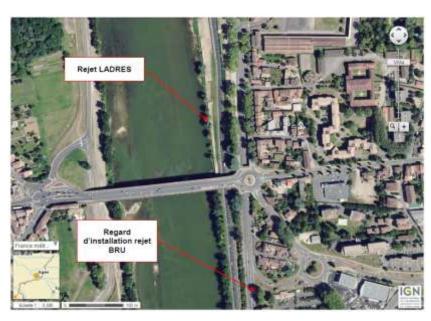
Commune	Prestation
GENERAL	Diagnostic ITV sur réseaux de diverses communes
	Cahiers des Charges des schémas directeurs Eau et Assainissement
SIVOIZAC	Dossier PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux)

2.2.4 Suivi des rejets directs de la commune d'Agen

La directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991 demande à toutes communes pour les agglomérations non situées en zone sensible et produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 15 000 EH/jour de réduire les rejets directs d'eaux usées dans les milieux naturels et impose que ces rejets représentent moins de 5 % des rejets totaux de la commune.

Selon les conclusions du schéma directeur 2011 de l'Agglomération prévoient la poursuite des mises en séparatif majoritairement sur le bassin versant de Jean Bru, suite à l'achèvement des travaux du Bassin Versant des Ladres. En 2015 il a donc été fait des mesures de pollution en aval des 2 BV qui servent de point de référence.

Afin de connaître le taux de rejets directs en Garonne, en 2022, comme chaque année, 1 mesure de pollution a été effectuée en aval de chacun des collecteurs, localisées sur la photo aérienne cidessous. Les principales conclusions figurent dans les tableaux page suivante.





	Collecteur des Ladres	
2022	Mesures du 26 au 30/09/21	Mesures du 19 au 22/09/22
Débit (m³/j)	1 155	273
ECPP * (%)	125%	83%
Charge hydraulique (EH)	7 700	1 820
DBO ₅ (mg/l)	<3	<3
DCO (mg/l)	<10	11
Charge organique reietée (EH)	40	20



	Collecteur Jean Bru	
2022	Mesures du 2 au 6/11/20	Mesures du 19 au 22/09/22
Débit (m³/j)	4 073	2 008
ECPP * (%)	86%	24%
Charge hydraulique (EH)	27 153	13 387
DBO ₅ (mg/l)	27	230
DCO (mg/l)	110	522
Charge organique reietée (EH)	2 930	8 648



Les charges rejetées par les réseaux pluviaux des Ladres de de Jean Bru sont stables au niveau des Ladres mais de nouveau en nette augmentation sur le réseau de Bru.

En aval du réseau de Jean Bru elles restent donc beaucoup trop importantes sans que les diverses inspections de réseaux n'aient permis de détecter des problèmes particuliers. Les recherches de la cause de la charge polluante feront l'objet d'une étude particulière au cours du schéma directeur 2023.

De manière générale sur les 20 dernières années, les résultats montrent que le programme de mise en séparatif entrepris sur les réseaux de la Ville d'Agen depuis 2008 a réellement eu des effets visibles, le taux de rejet avant le début du programme était en effet d'environ 12% et ce dernier a diminué jusqu'à moins de 2%.

Par ailleurs la poursuite des enquêtes de mise en conformité dans le délai légal des 2 ans a également permis la réduction des rejets directs (voir § suivant).

2.2.5 Vérification des branchements aux réseaux d'assainissement

Depuis le milieu des années 2000, un effort particulier de contrôle des branchements au réseau d'assainissement collectif a été mis en œuvre en premier lieu sur la commune d'Agen, puis avec le transfert de compétence sur la globalité des communes de l'Agglomération, l'effort sur les contrôles de mise en conformité suite aux travaux de mise en séparatif s'accroit encore afin de s'assurer de la diminution des rejets directs aux milieux.

Aujourd'hui, les vérifications effectuées sont donc de trois types :



- Contrôle de bon branchement 2 ans après les travaux de mise en place d'un réseau par les services publics;
- Contrôle de bon branchement sur un panel de rues équipées en séparatif depuis plus de 15 ans et qui n'avait fait l'objet d'aucune enquête de conformité suite aux travaux;
- Contrôle de conformité des branchements à l'occasion de ventes de biens.

Au total en 2022, l'agent enquêteur, a effectué 179 enquêtes (167 au titre des contrôles 2 ans après travaux et 12 au titre des contrôles avant ventes des biens sur les communes en régie), en plus des contrôles effectués par le délégataire sur son territoire.

Les propriétaires des immeubles classés non-conformes sont systématiquement destinataires d'un courrier leur demandant de bien vouloir faire les travaux de mise en conformité sous au maximum 1 an. Les destinataires de ces courriers recevront à nouveau la visite d'un agent enquêteur en 2023.



2.3 Les projets pour 2023

Sur les bases des priorités issues de l'étude des schémas directeurs d'agglomération, un programme de travaux a été validé en Novembre 2022.

Les travaux programmés en 2022 sont donc les suivants pour la globalité du territoire de l'Agglomération, les lignes surlignées en vert sont les travaux prévus sur le territoire géré en Régie .

2.3.1 UT Centre

Commune	Prestation
	Mise en séparatif Av Jean Jaurès
Agen	Mise en séparatif rues Lannes et Marboutin
_	Réfection des réseaux rue Rogué
Boé Renouv Chemin du Halage	
Dan Engantes	Renouv PR Varenne
Bon Encontre	Renouv rue Joliot Curie (Tr2)
Castelculier	Suite du démantèlement de la STEP Jean Malèze
Foulayronnes	Dévoiement du réseau rue St martin
Foulayronnes Artigues	Réfection du PR de Luche
Le Passage	Mise en séparatif rue J. Amblard (Tr1 + Tr2)
Le Fassage	Travaux pour mise en service du bassin tampon de Bouziguet
Pont du Casse	Rénovation du réseau BV Bellevue
St Caprais	Réfection du réseau rue de l'Eglise
St Hilaire	Renouv PR Péage
St Fillalle	Mise en place d'un système d'assainissement Lusignan Grand
Général	Campagne de mise en sécurité des PR

2.3.2 UT Ouest

Commune	Prestation
Brax	Fin de l'extension de la STEP des Gravières
Estillac	STEU Agropole début du chantier ded'extension
Lanluma	Renouv ligne de refoulement principale
Laplume	Rénovation de la STEP
Ste Colombe	Création d'un refoulement dédié Maison Briau 2
Ste Colombe	Adaptation de la STEP du Bourg
Sáriango	Renouvellement du PR Serben
Sérignac	Adaptation de la STEP

2.3.2 UT Sud

Commune	Prestation
Caudecoste	Reprises diverses sur la STEP du Bourg



CHAPITRE 3 : L'économie du service

3.1 Les composantes du prix de l'assainissement

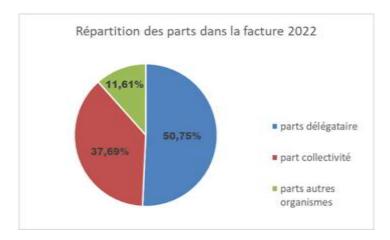
Le prix de l'Assainissement Collectif est composé d'un abonnement (part fixe), d'une part proportionnelle à la consommation en m³ et de diverses taxes.

Le prix de l'exploitation pour l'assainissement est révisé une fois par an au 1^{ier} janvier, par application de la formule de révision fixée au contrat de DSP et dans la délibération du 2 décembre 2021 pour l'exploitation en Régie.

Concernant les parts de la collectivité (Abonnement et surtaxes communautaires), les prix de ces dernières sont fixés pour une année complète. La délibération du 2 décembre 2021 permet de fixer ces parts pour 2022 à :

	Tarifs 2022
Surtaxe	0,7024 € HT/m³
Part Fixe Annuelle	14,88 € HT

Le poids des parts collectivité sur la facture d'assainissement collectif HT 120m3 était de 37,69 % au 1^{ier} janvier 2022.



3.2 La facture d'Assainissement Collectif

3.2.1 Détail des factures

Suite à la mise en place des nouveaux modes de gestion, le prix de l'assainissement collectif est identique sur les différentes communes.

Les parts de la facture dédiées à l'exploitation, soit par le Délégataire soit par la Régie sont les mêmes et varient chaque année par le biais de la formule d'actualisation du contrat de DSP



Tarifs 1ier janvier 2022	31 COMMUNES	
	HT	TTC
PART COLLECTIVITE		
Abonnement Assainissement annuel	14,88	16,37
Redevance Assainissement collectif/m3	0,7024	0,7726
PART DELEGATAIRE/REGIE		
Abonnement Assainissement annuel	20,1	22,11
Redevance Assainissement Collectif/m3	0,9489	1,04
Prélèvements Agence de l'eau Adour Garonne		
Assainissement : modernisation réseaux/m3	0,25	0,28
TOTAL €/120 m3	263,14	289,45
TOTAL €/m3	2,1928	2,4121

En 2023, suite à l'application de la formule d'actualisation pour les parts du Délégataire et de la Régie et à l'application de l'augmentation de 1,25% sur les parts de la collectivité comme indiqué dans la délibération du 2 décembre 2021, les composantes de la facture d'assainissement collectif seront les suivantes :

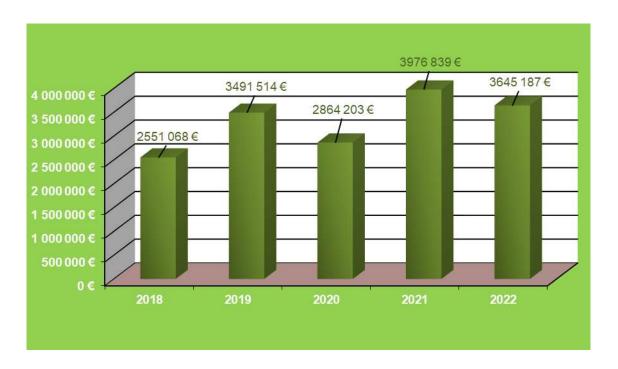
Tarifs 1ier janvier 2023	31 COMMUNES	
	HT	TTC
PART COLLECTIVITE		
Abonnement Assainissement annuel	15,07	16,58
Redevance Assainissement collectif/m3	0,7112	0,7823
PART DELEGATAIRE/REGIE		
Abonnement Assainissement annuel	22,21	24,43
Redevance Assainissement Collectif/m3	1,0485	1,15
Prélèvements Agence de l'eau Adour Garonne		
Assainissement : modernisation réseaux/m3	0,25	0,28
TOTAL €/120 m3	278,44	306,29
TOTAL €/m3	2,3204	2,5524

3.2.2 Apports financiers liés aux factures

Le graphe ci-dessous reprend les recettes globales liées aux surtaxes des différentes communes sur les cinq dernières années

Comme pour l'Eau Potable, les recettes sont en léger retrait par rapport à 2021 et retrouvent un niveau normal après les versements faibles de 2020, les facturations ayant été recalées en 2021.





3.3 Autres indicateurs financiers

3.3.1 Les recettes autres que la facture d'eau

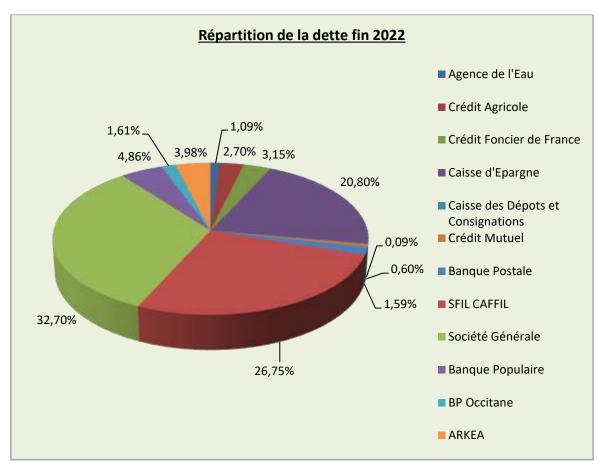
	Compte	% par rapport	Compte	% par rapport	Evolution
	administratif	au total des	administratif	au total des	2022/2021
	au 31	recettes	au 31	recettes	
	décembre 2021		décembre 2022		
FONCTIONNEMENT:					
Travaux de branchement					
d'office et participation pour	224 548	7,33%	544 071	11,70%	319 523
raccordement; contrôle de br					
Primes d'épuration	80 813	2,64%	93 033	2,00%	12 220
Subvention d'exploitation	64 202	2,10%	64 848	1,39%	646
Redevances pour défaut de					
branchement et autres		0,00%		0,00%	0
reversements			,		
Produits financiers	5 174	0,17%	4 496	0,10%	-678
Produits exceptionnels	11 307	0,37%	192	0,00%	-11 115
INVESTISSEMENT:					
Réserves diverses	107 787	3,52%	1 607 810	34,56%	1 500 023
Amortissement des	2 218 230	72,43%	2 211 226	47,54%	-7 004
immobilisations	2 2 10 200	72,4070	2 211 220	47,0470	7 004
Subvention Agence de l'Eau et					
autres organismes pour	282 117	9,21%	59 110	1,27%	-223 007
travaux					
Remboursement annuités	38 499	1,26%	36 132	0,78%	-2 367
Industriels Agropole	00 400	1,2070	00 102	0,1070	2 001
Remboursement annuités	29 984	0,98%	30 674	0,66%	690
TOTAL	3 062 661	100,00%	4 651 592	100,00%	1 588 931



3.3.2 La dette et son évolution

Dette en capital:

	au 1/01/2022	au 1/01/2023	évolution
	44 170172022	44 77 77 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	2023/2022
Agence de l'Eau	228 569 €	190 474 €	-38 095 €
Crédit Agricole	522 932 €	470 816 €	-52 116 €
Crédit Foncier de France	636 667 €	550 000 €	-86 667 €
Caisse d'Epargne	4 087 655 €	3 630 106 €	-457 549 €
Caisse des Dépots et Consignations	27 681 €	15 640 €	-12 041 €
Crédit Mutuel	121 815 €	103 861 €	-17 954 €
Banque Postale	301 717 €	276 919 €	-24 798 €
SFIL CAFFIL	5 236 140 €	4 667 548 €	-568 592 €
Société Générale	6 141 807 €	5 707 037 €	-434 770 €
Banque Populaire	979 841 €	847 226 €	-132 615 €
BP Occitane	16 631 €	15 001 €	-1 630 €
ARKEA	560 597 €	280 299 €	-280 298 €
DEXIA	1 033 297 €	695 315 €	-337 982 €
TOTAL	19 895 349 €	17 450 242 €	-2 445 107 €



Depuis 2018 et le rachat des investissements non amortis auprès de l'ancien délégataire au moment de la rupture des contrats, peu d'emprunt ont été contractés du fait de la réduction des investissements et l'encours de dette diminue donc régulièrement.



3.3.3 Les travaux et autres dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées en 2022 pour les travaux et études préliminaires (sondages, topographie, ITV...) sont les suivantes :

COMMUNES	DESIGNATION	Montant HT
	MISE EN SEPARATIF JEAN JAURES,BAJON,FAVAL	203 565,22 €
	EXT EU RUES BERLIOZ ET FAURE	151 128,44 €
AGEN	REHAB RESEAU STALINGRAD	46 975,60 €
	CHEMISAGE PLACE JASMIN	22 920,00 €
	MISE EN SEPARATIF BOYER D'AGEN	18 191,40 €
BOE	RENOUV PR FABAS	86 953,80 €
BOL	PETITES REPRISES	1 505,00 €
	RENOUV RUE JULIOT CURIE	13 482,39 €
BON ENCONTRE	RENOUV PR VARENNE	5 145,00 €
	MISE EN SEPARATIF IMP DELBUGUET	18 401,11 €
	RENOUV CHEMIN DU STADE	160 905,54 €
BRAX	EXT CANA DEDIEE INDUS TAG	14 572,00 €
BRAX	EXT NVELLE STEU	20 731,62 €
	RENOUV RESEAUX DIVERS	5 221,00 €
CASTELCULIER	DEMOL SETU JEAN MALEZE	12 600,00 €
COLAYRAC	MISE EN SEPARATIF BERGERONNETTES	97 212,74 €
ESTILLAC	REPRISES STEP AGROPOLE	35 268,83 €
FOULAYRONNES	CHEMISAGE CATALA	55 693,40 €
	INSTAL TRAIT H2S SUR DIVERS PR	8 447,78 €
	TEST ETANCHEITE PASSAGE CAM	12 382,38 €
GENERAL	PROVISION TRVX REPAR URGENTE	8 310,20 €
GENERAL	DEVOIEMENTS PC/CU	4 940,00 €
	ETUDES - SUIVI DES MILIEUX	14 198,46 €
	CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	3 437,84 €
LAPLUME	RENOUV CHAINE DE REFOULEMENT	5 234,00 €
LE PASSAGE	MISE EN SEPARATIF RUE AMBLARD	6 324,20 €
MOIRAX	REFECTION CLARIF STEU	2 735,00 €
PONT DU CASSE	CHEMISAGE SECTEUR MOINEAUX	58 236,40 €
TONT DO CASSE	CHEMISAGE VAL MAURY	2 090,00 €
	EXPLOIT TRVX DIVERS	12 493,32 €
	EXPLOIT PETIT MATERIEL	1 780,46 €
REGIE DIVERS	DIVERS POMPES	5 463,74 €
REGIE DIVERS	BRANCHEMENTS ASS	38 962,02 €
	EXPLOIT TRVX REP. URGENTES	8 562,74 €
	ACQUISITION LOGICIEL GMAO	10 314,10 €
SAUVAGNAS	EXT RTE DE CASTRES	3 661,34 €
SERIGNAC	RENOUV PR SERBEN	2 072,90 €
SAINT PIERRE DE C	ASS LOTISSEMENT POUGET	1 121,60 €
SAINTE COLOMBE	EXT LASSORT FAURAT	181 416,74 €
SAINT HILAIRE	REPRISE PR PEAGE (PROVISOIRE)	18 535,00 €
SAINT HILAIRE	TRVX STEP ST HILAIRE	6 412,50 €
	TOTAL DEPENSES	1 387 605,81 €

Pour 2023, l'orientation budgétaire reste basée sur le programme de travaux issu des schémas directeurs de 2011 et 2013, auquel s'ajoute l'extension de la STEU de Brax et l'amélioration de celle de l'Agropole.



CHAPITRE 4 : Les Indicateurs de performance

Beaucoup d'indicateurs demandés sont calculés pour l'ensemble des communes regroupées au sein d'un même contrat de Délégation. Aussi dans les paragraphes suivants, nous nous attacherons à fournir les indicateurs par commune dès que cela sera possible mais certains seront calculés de manière collective, notamment pour les parties financières.

4.1 Gestion financière et patrimoniale

4.1.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux – P253-2

Les investissements actuels sont, pour l'essentiel, consacrés à la mise en séparatif des rues encore équipées de réseaux unitaires, investissements qui permettent donc de renouvelé d'anciens réseaux en amiante ciment par du PVC ou de la fonte. Dans certains secteurs, le renouvellement peut également être un chemisage des réseaux existants sur lesquels ont été détectés des défauts structurels mineurs mais pouvant entrainer des entrées d'eau claire parasites.

Communes	Linéaire renouvelé en 5 ans	Indicateur = linéaire renouvelé en km sur 5ans / 5 / linéaire global de réseau	Tendance/année n-1
TAUX MOYEN pondéré	11 423 ml	0,37 %	

4.1.2 Durée d'extinction de la dette – P256-2

Encours de dette au 31/12/2019	17 450 242 €
Epargne brute annuelle	2 031 000 €
Durée d'extinction de la dette	5,2 ans
Tendance par rapport à l'année précédente	

L'encours de dette global pour le service assainissement collectif était de 17 450 242 € au 31 décembre 2022. Après le creux de 2019, lié à l'indemnité de rupture versée à VEOLIA à hauteur de 926k€, l'épargne brute de ce budget a retrouvé un bon niveau depuis 2020 (2 065k€) et l'amélioration se poursuit en 2022.

Les engagements d'investissements 2022 ayant été relativement importants deux emprunts ont été mis en œuvre dont un pour l'opération spécifique d'extension de la STEU de Brax dont une partie sera remboursée par l'industriel demandeur des travaux.



4.1.3 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte – P202-2

Cet indicateur doit permettre d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, son mode de calcul a été modifié fin 2013 :

		En	DSP	En F	Régie
	Code	Valeur	Note	Valeur	Note
PARTIE A					
Plan du réseau			15		15
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux	VP.250	OUI	10	OUI	10
usées hors branchements	VP.230	001	10	001	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans	VP.251	OUI	Г	OUI	_
du réseau de collecte de l'eau usée hors branchements	VP.251	001	5	001	5
Total Partie A:		1	15	1	. 5
PARTIE B					
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			10		10
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	С	IUI	0	UI
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux	VP.240				
usées à partir d'une procédure formalisée pour les		C	IUI	0	UI
informations relatives aux tronçons de réseaux.					
Informations structurelles	VP.253	99,5%	5	89,85%	4
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau re	enseigné	533,8		60,81	
au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")					
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les résea	ıux typés	538,909		66,827	
"eaux pluviales")					
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	90,34%	14	79,10%	12
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/1	2 (excepté	496,09		52,86	
les réseaux typés "eaux pluviales")					
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les résea	ux typés	538,909		66,827	
"eaux pluviales")					
Total Partie B:		2	29	2	26
PARTIE C					
Altimétrie des canalisations	VP.256	34,21%	0	16,21%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné a	u 31/12	184,37		1,085	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les résea	iux typés	538,909		66,827	
"eaux pluviales")					
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du	VP.257	OUI	10	OUI	10
réseau d'eaux usées		001	10	001	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un	VP.258				
inventaire des pompes et équipements		OUI	10	OUI	10
électromécaniques					
Mention du nombre de branchements pour chaque	VP.259	OUI	10	NON	0
tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées		001	10	NON	Ü
Localisation et identification complète des interventions	VP.260	OUI	10	NON	0
et travaux sur le réseau d'eaux usées		001	10	NON	Ů
Existence et mise en œuvre d'un programme	VP.261				
pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		OUI	10	OUI	10
d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur		001	10	001	10
suite					
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de	VP.262		10		10
travaux					
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation	on et de		UI	n	UI
renouvellement en eaux usées		ļ			
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhab	ilitation et		UI	0	UI
de renouvellement en eaux usées					
Total Partie C :		60		40	
VALEUR DE L'INDICE		104		81	



4.1.4 Nombre de points du réseau avec interventions fréquentes – P252-2

Est recensé, ici, le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements.

UT	Communes	Nbre de points noirs	Indicateur = Nbre de points/linéaire réseau x 100
	AGEN	21	16,31
	BAJAMONT	0	0,00
	BOE	4	8,05
	BON ENCONTRE	3	5,47
	CASTELCULIER	6	23,21
	FOULAYRONNES	1	1,81
UT CENTRE		1	3,73
	LAFOX	0	0,00
	LEPASSAGE	1	1,34
	PONT DU CASSE	0	0,00
	ST CAPRAIS DE LERM	0	0,00
	ST PIERRE DE CLAIRAC	0	0,00
	SAUVAGNAS	0	0,00
	TOTAL UT CENTRE	37	7,790
	ASTAFFORT	0	0,00
	CAUDECOSTE	0	0,00
	FALS	0	0,00
UTSUD	LAYRAC	1	7,56
	SAUVETERREST DENIS	0	0,00
	SAINT NICOLAS DE LA BALERME	0	0,00
	ST SIXTE	0	0,00
	TOTAL UT SUD	1	2,58
	AUBIAC	0	0,00
	BRAX	1	3,89
	ESTILLAC	1	4,33
UT OUEST	LAPLUME	0	0,00
	MOIRAX	0	0,00
	ROQUEFORT		0,00
	SERIGNAC SUR GARONNE	0	0,00
	SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	0	0,00
	TOTAL UT OUEST	2	2,03
	TOTAL	40	6,535



4.1.5 Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente – P257-0

Ce taux d'impayés 2021, était de 3,24% en fin d'année 2022, selon les informations fournies par Eau de Garonne qui est en charge de la facturation à tous les usagers y compris ceux des communes exploitées en régie.

4.2 Performances environnementales

4.2.1 Conformité de la collecte, des équipements des STEP et de la performance des ouvrages de traitement – P203-3, P204-3, P205-3

Les données relatives à ces trois indicateurs doivent être fournies chaque année par les services d'état de la police des eaux. La valeur retenue pour les indicateurs peut normalement varier de 0 à 100 en fonction du niveau de conformité. Toutefois à l'heure actuelle, sans information supplémentaire sur les critères particuliers de jugement, les services de l'état classent simplement les équipements en conforme (100) ou non-conforme (0)

Pour 2022, la police des eaux a fourni les données du tableau ci-dessous.

S'agissant de ces analyses de conformités des STEU, à compter de 2021, la Police de l'Eau n'examine plus que la conformité "locale", c'est-à-dire par rapport à l'acte administratif de la STEU (qui ne peut pas être moins sévère que l'arrêté ministériel). La conformité "nationale" ou ERU relève désormais de la compétence du Ministère, sans que nous n'ayons aucune visibilité dessus.

Il est important de signaler que les communes sur lesquelles les STEP ont une capacité inférieure à 5 000 EH ne sont pas concernées par ces indicateurs. Toutefois la Police de l'Eau fourni les indices de performance et de conformité des équipements, ce dernier étant déclassé dès lors que des dépassements de performance ont été constatés pendant 3 années consécutives. Enfin, la Station de l'Agropole étant une station dite industrielle, elle ne fait pas l'objet du suivi de ces indicateurs par les services de l'Etat.

UI	Capacité STEP	Communes	Conformité de la collecte	Conformité des équipement de la STEP	Conformité de la performance des ouvrages de traitement	Raison du déclassement/Remarques
		ROUQUET (Agen)	100	100	100	
>10000 EH		ST PIERRE DE GAUBERT (Boé)	100	100	100	
		BOUZIGUET (Le Passage)	100	100	100	
	>2000 EH	PONT DU CASSE	100	0	0	Nombreux déversements en amont de la STEP, dépassements DBO5, DCO, MES, NGl et Pt
UT CENTRE		BAJAMONT		100	100	
UI CENTRE		ARTIGUES (Foulayronnes)		100	100	Bilan conforme mais curage des lagunes à prévoir
	<2000 EH	SAUVAGNAS		100	100	
		SAINT HILAIRE (Bourg)		100	100	
		ST PIERRE DE CLAIRAC		100	100	
	<200 EH	ST CAPRAIS DELERM		100	100	Bilan conforme mais pression domestique sur la masse d'eau - à voir avec Police de l'Eau
		SAINT HILAIRE (Cardonnet)		100	100	
	>2000 EH	LAYRAC	100	100	100	
		ASTAFFORT	100	100	100	Non-conformité sur le paramètre NTK
		ST SIXTE (nouvelle STEP)		100	100	
	<2000 EH	CAUDECOSTE (bourg)		0	0	Dépassement récurrent sur la NTK pendant 3 années consécutives => déclassement des équipements - travauxen
		SAUVETERRE ST DENIS		100	100	
UTSUD		CAUDECOSTE (Las Bêches)		100	100	
		FALS		100	0	Dépassement NTK pour la 1ière fois
		CUQ		100	100	
	<200 EH	SAINT NICOLAS DE LA BALERME		100	0	Dépassement des normes sur tous les paramètres
		LAYRAC (La Roubiague)		100	100	
		LAYRAC (Goulens)		100	100	
	>2000 EH	BRAX LES GRAVIERES	100	100	100	
		AUBIAC		100	100	Nouvel arrêté de prescription en cours de rédaction
		LAPLUME		0	0	Pression domestique sur la masse d'eau. Travaux prévus 2023
UT OUEST	<2000 FH	MOIRAX		100	0	Dépassement paramètre NTK
	2000 1211	SERIGNAC SUR GARONNE		100	100	Travaux prévus 2023
		SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS		100	100	Finir les Travaux : manque débimètre



4.2.2 Le taux de boue évacuée de façon conforme – P206-3

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Les boues évacuées le sont à **100** % de manière conforme vers les plateformes de compostage de Durance (47) et de Castelsarrasin (82) depuis les STEP d'Agen, de St Pierre de Gaubert, du Passage d'Agen et de Pont du Casse (qui reçoivent la majeure partie des boues liquides des autres STEP de l'Agglomération).

4.2.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de la police des eaux – P254-3

Ce taux correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures (pour les usines d'épuration de plus de 2.000 EH). Cet indicateur est calculé, à partir de l'exercice 2009, sur la base des bilans respectant le domaine de traitement garanti (CNF) selon les dispositions du décret.

Pour établir la performance globale, dans le cas de plusieurs usines de dépollution, le taux de chaque usine est pondéré par la charge en DBO5 arrivant sur le système de traitement.

Les valeurs de cet indicateur pour toutes les stations de plus de 2 000 EH de l'Agglomération gérées en DSP sont fournies dans le tableau ci-après :

	Conformité des performances / prescriptions	Charge moyenne entrante en kg DBO5/j	Tendance /année n-1
Rouquet	100%	2 178	
St Pierre de Gaubert	98%	692	
Bouziguet	100%	362	
Pont du Casse	42%	121	
Layrac	92%	87	
Brax Les Gravières	92%	99	
Total Pondéré	97,21%		

Note: la STEP de l'Agropole étant une station purement industrielle ne fait plus partie de la surveillance par la police de l'eau elle n'apparait donc pas dans le tableau ci-dessus. Pour autant compte tenu des difficultés rencontrées tout au long de l'année 2022 sur ce site, l'exploitant estime à zéro le pourcentage de conformité par rapport à l'arrêté local de cette STEP.



4.2.4 Indice de connaissance des rejets en milieu naturel – P255-3

Arrêté du 2 mai 2007 :

Cet Indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les paragraphes A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des parties B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans la partie A atteint au moins 80 points.

Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux

A – Éléments communs à tous les types de réseaux

- ◆ Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement…) Oui = 20 points, Non = 0
- ◆ Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés) Oui = 10 points, Non = 0
- ◆ Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement Oui = 20 points, Non = 0
- ◆ Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes Oui = 30 points, Non = 0
- ◆ Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes Oui = 10 points, Non = 0
- ◆ Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur Oui = 10 points, Non = 0

B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

◆ Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total Oui = 10 points, Non = 0

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

◆Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage Oui = 10 points, Non = 0

Communes	Nombre de Points obtenus	Tendance/année n-1
Communes en DSP	90	
Communes en Régie	90	

4.3 Qualité du service à l'usager

4.3.1 Taux de desserte des réseaux de collecte – P201-1

Il est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif.



UT	Communes	Taux de desserte
	AGEN	99,64%
	LAFOX	91,99%
	BOE	100,00%
	BON ENCONTRE	98,55%
	BAJAMONT	62,50%
	CASTELCULIER	98,39%
UT	COLAYRAC	96,65%
CENTRE	FOULAYRONNES	99,58%
	SAUVAGNAS	50,65%
	ST CAPRAIS DE LERM	98,18%
	ST PIERRE DE CLAIRAC	100,00%
	PONT DU CASSE	98,54%
	LE PASSAGE	99,38%
	ST HILAIRE DE LUSIGNAN	92,68%
	TOTAL UT CENTRE	99,01 %
	ASTAFFORT	91,35%
	CAUDECOSTE	97,60%
	CUQ	100,00%
	FALS	100,00%
UT SUD	LAYRAC	95,97%
	SAUVETERRE ST DENIS	89,57%
	SAINT NICOLAS DE LA BALERME	100,00%
	ST SIXTE	72,95%
	TOTAL UT SUD	93,69 %
	AUBIAC	68,37%
	BRAX	91,03%
	ESTILLAC	92,92%
	LAPLUME	94,21%
TITE OTTEGE	MARMONT PACHAS	100%
UT OUEST	MOIRAX	81,07%
	ROQUEFORT	99,30%
	SERIGNAC SUR GARONNE	83,78%
	SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS	58,87%
	TOTAL UT OUEST	89,35 %
	TOTAL	97,46 %

Les moyennes ont été calculées pondérées ce qui est plus représentatif du taux moyen de raccordement.

4.3.2 La gestion des réclamations – P258-1

Le taux de réclamation (nombre de réclamations écrites / (linéaires de réseau X 1000) pour l'ensemble du territoire sont fournis ci-après :

Communes	Taux de réclamation	Tendance /année n-1
COMMUNES EN DSP	0,03/1000	
COMMUNES EN REGIE	0/1000	

4.3.3 Le taux de débordement des effluents chez l'usager – P251-1

Ce taux est le nombre de demande d'indemnisation rapporté au millier d'habitants desservis.

Au cours de l'année 2022, 2 demandes d'indemnisation pour un débordement d'égout ont été reçues par le délégataire et aucune par la régie, soit un taux par millier d'habitants desservi de 0,0865.



4.4 Synthèse des Indicateurs *(moyennes sur les 31 communes)*

Indicate	Indicateurs de la gestion financière et patrimoniale					
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,37%				
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,2				
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	82 à 104				
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6,54				
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,24 %				
Indicate	urs liés à la performance environnementale					
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006					
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Moyenne non calculable, voir § 4.2.1				
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006					
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%				
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,21%				
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées <i>(moyenne arithmétique)</i>	80				
Indicate	urs liés à la qualité du service rendu à l'usagei	r				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,46 %				
P258.1	Taux de réclamations	0,21				
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,0865				





CHAPITRE 1 : Présentation du SPANC

Le SPANC de l'Agglomération d'Agen gère 31 communes de la Collectivité; ce qui représente 6500 installations. Les visites de bon fonctionnement sont réalisées en prestation de service. Le SPANC réalise les visites suite aux travaux neufs.

- → L'assainissement non collectif recouvre :
 - ✓ L'ensemble des installations d'assainissement individuel ou encore appelé autonome composées d'une fosse septique ou d'une fosse toutes eaux pour les plus récentes et d'un dispositif de traitement et d'infiltration dans le sol.
 - ✓ Les installations liées à des activités de type commercial ou

- artisanal non raccordées à un réseau public d'assainissement (Boite de nuit, restaurants, etc....).
- ✓ Les lotissements desservis par un réseau et une station d'épuration privés.





1.1 Activité du service

1.1.1 Les contrôles de bon fonctionnement

1.1.1.1 Définition

Dans le cadre des missions obligatoire du SPANC, le contrôle de bon fonctionnement permet de vérifier le bon état et le bon fonctionnement des installations, de s'assurer qu'un entretien régulier est opéré par un professionnel agrée. Ce dernier doit délivrer un certificat de vidange précisant le lieu d'acheminement des boues afin d'avoir un meilleur suivi de ces dernières.

Le contrôle de bon fonctionnement est réalisé 1 fois tous les 6 ans : délibération passée en avril 2019.

1.1.1.2 les contrôles effectués en 2021 :

2022	Nombre total d'installations	Nombre de visites de bon fonctionnement	Nombre de visites de contrôle de vente	Nombre de visites de réalisation de réhabilitation	Nombre de visites de réalisation de travaux neufs
Agen	217	/	8	5	0
Astaffort	322	/	9	5	3
Aubiac	241	/	7	4	0
Bajamont	334	/	16	7	1
Boé	177	/	4	5	0
Bon Encontre	365	/	15	9	1
Brax	124	/	2	2	0
Castelculier	171	/	0	2	1
Caudecoste	176	/	2	2	1
Colayrac St Cirq	478	/	22	2	2
Cuq	87	/	1	0	0
Estillac	203	/	2	4	0
Fals	126	/	6	1	0
Foulayronnes	440	/	11	8	1
Lafox	167	/	3	2	2
Laplume	299	/	6	0	1
Layrac	679	/	10	4	3
Le Passage	123	/	1	2	2
Marmont Pachas	57	/	0	0	2
Moirax	300	/	7	3	3
Pont du Casse	302	/	3	6	3
Roquefort	118	/	0	4	1
St Caprais de Lerm	204	/	0	1	3
Ste Colombe en Bruilhois	399	/	3	0	0
St Hilaire de lusignan	343	/	3	2	1
St Nicolas de la Balerme	106	/	4	1	4
St Pierre de Clairac	296	/	18	5	7
St Sixte	65	/	10	2	4
Sauvagnas	206	/	0	1	1
Sauveterre St Denis	157	/	5	4	1
Serignac sur Garonne	168	0	1	3	0
Totaux	7450	0	179	96	48

En 2022, aucun contrôle de bon fonctionnement n'a été mené. En effet, le marché de service est arrivé à terme en 2021 et la procédure de marché lancée en 2022 a été déclarée infructueuse.



1.1.2 Les perspectives d'activité pour 2022

Pour l'année 2022, un marché de contrôle périodique de bon fonctionnement devra être relancé, et nous entamerons un 2^{ème} passage relatif à la périodicité de contrôle des 6 ans.

1.2 L'économie du service

1.2.1 Évolution de la redevance au SPANC

Les prestations de contrôle assurées par le service public d'assainissement non collectif donnent lieu au paiement par l'usager d'une redevance d'assainissement non collectif. Cette redevance est destinée à financer les charges du service.

Le montant de la redevance varie selon la nature des opérations de contrôle (diagnostic initial, contrôle de conception, contrôle de bon fonctionnement). Le montant de chaque redevance a été fixé par une délibération de janvier 2014. Ces montants sont les suivants :

- 4 150 €HT pour le contrôle de conception, implantation et bonne exécution, payés 1 fois à la mise en place du dispositif,
- 84 €HT pour le contrôle de bon fonctionnement, 7 € payables tous les semestres via la facture d'eau, pour les 6 ans de service.

En 2021, les recettes correspondantes à l'assainissement non collectif des usagers de l'Agglomération d'Agen se sont élevées à 129 854 € HT pour les redevances et 35 471 € HT pour les contrôles de vente et contrôle de conception.

1.2.2 Les recettes autres que la redevance au service

L'Agence de l'Eau n'octroie plus aucune aide depuis 2019. Il n'existe donc plus aucune recette autres que les redevances de contrôle et les abonnements au service.



CHAPITRE 2 : Les indicateurs de performances

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif en zone d'assainissement non collectif. Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre (le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + le nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100.

Le tableau ci-après fourni le taux de conformité des installations sur les 31 communes gérées par le SPANC de l'Agglomération d'Agen.

2022	Nombre total d'installations	Nombre d'installations conforme ou mise en conformité	Taux de conformité du parc	Tendance par rapport à 2021
Agen Astaffort	217 322	128 252	59% 78%	
Astanort	322 241	191		
Bajamont	334	269		
Boé	33 4	128	72%	
Bon Encontre	365	358	98%	
Brax	124	107	86%	
Castelculier	124 171	148	87%	
Castelcullel	176	149	85%	
Colayrac St Cirq	478	342	72%	
Cug	87	77	89%	
Estillac	203	155	76%	
Fals	126	91	72%	
Foulayronnes	440	398	90%	
Lafox	167	154	92%	
Laplume	299	243	81%	
Layrac	679	529	78%	
Le Passage	123	88	72%	
Marmont Pachas	57	43	75%	
Moirax	300	268	89%	
Pont du Casse	302	262	87%	
Roquefort	118	94	80%	
St Caprais de Lerm	204	156	76%	
Ste Colombe en Bruilhois	399	364	91%	
St Hilaire de lusignan	343	282	82%	
St Nicolas de la Balerme	106	91	86%	
St Pierre de Clairac	296	240	81%	
St Sixte	65	57	88%	
Sauvagnas	206	160	78%	
Sauveterre St Denis	157	61	39%	
Serignac sur Garonne	168	118	70%	
Totaux	7450	6003	81%	



ANNEXES **b**

ANNEXE 1 : Fiches détaillées des STEPS de moins de 2 000 EH 🌢

STEU ARTIGUES Code Sandre de la station : 0547100V004

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Date de mise en service : Commune d'implantation : Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH :

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Lagunage 1983 Foulayronnes Coumbe de Lescoubat

600 90

la Ségone

Prescriptions de rejet

Soumise à

□ Autorisation en date du

Déclaration en date du

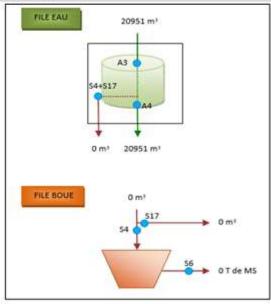
20-mars-12

Milieu récepteur du rejet :

Paramètres	Limites de concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25	1	I
DCO	125	1	1
MES	150	1	1
NGL	1	1	1
NTK	25	1	1
рH	5,5-8,5	1	1
NH4+	1	1	1
Pt	2,5	1	1
Température	<30	1	1

Date du	Conformité	Conformi	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h (oui/non)	vol m3/j 27,7	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
13/04/2022 oui	Ent. en mg/l	430	1500	658	88	9,6		
	Sort. en mg/l	11	54	7,9	13	1,8		
		Rend %	1	1	1	L	1	

Synoptique



A2: Déversoir en tête de station

A3: Entrée station 64% du débit réf

A4: Sortie station

A5: By-pass en cours de traitement S4+S17: Boues extraites file eau

S4: Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU AUBIAC

Code Sandre de la station : 0547016V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Lit bactérien forte charge

1987 Aubiac Route de Roquefort

300 45

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

20-mars-12

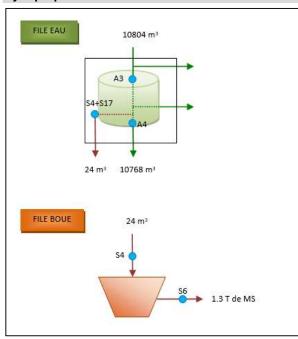
Milieu récepteur du rejet :

le ruisseau de Pesqué

Paramètres	Limites de concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25		70
DCO	125	ou	75
MES	35		70
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
рН	5,5-8,5	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	<30	/	/

Charges ent	Charges entrée/sortie de l'ouvrage						
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 26,2	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
		Ent. en mg/l	920	3600	1550	170	38
28/03/2022	oui	Sort. en mg/l	38	200	67	50	10
		Rend %	95,9%	94,4%	95,7%	/	/

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 66% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées



STEU BAJAMONT

Code Sandre de la station : 0547019V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Biofiltration Date de mise en service : 2000 Commune d'implantation: **Bajamont** Lieu-dit: Viaduc Capacité nominale STEU en EH: 300 Débit de référence journalier admissible en m3/j 45

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

05-juil-99

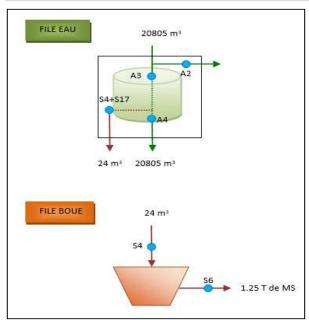
Milieu récepteur du rejet :

■ Déclaration en date du le ruisseau La Masse

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	35	OI.I	60
DCO	200	ou	60
MES	/	/	50
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
pН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

Charges ent	Charges entrée/sortie de l'ouvrage							
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 27,7	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
		Ent. en mg/l	140	480	193	40	4,4	
02/03/2022	oui	Sort. en mg/l	3	27	1	15	2,8	
		Rend %	97,9%	94,4%	99,5%	/	/	

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 127% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17: Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU CAUDECOSTE

Code Sandre de la station : 0547060V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Boues activées
Date de mise en service : 1984
Commune d'implantation : Caudecoste
Lieu-dit : Beaujardin
Capacité nominale STEU en EH : 600
Débit de référence journalier admissible en m3/j 90

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

02-juin-09

Milieu récepteur du rejet :

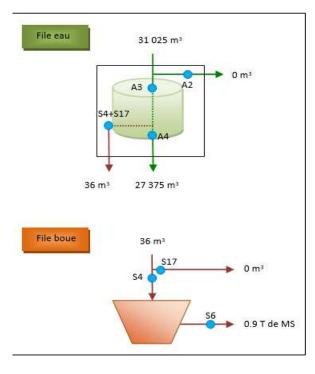
le ruisseau de Brescou

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	30		60
DCO	90	ou	60
MES	35		50
NGL	/	/	/
NTK	10	/	/
pН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	10	/	/
Température	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage								
Date du	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement sel					ndement selon	arrêté	
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 75,4	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
		Ent. en mg/l	850	2700	1260	166	26	
23/05/2022	Non *	Sort. en mg/l	80	380	125	14	8,4	
		Rend %	90,6%	85,9%	90,1%	/	/	

^{*} dépassement des valeurs rédhibitoires selon arrété du 21/07/2015

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 94% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées



STEU LAS BECHES

Code Sandre de la station : 0547060V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2009 Caudecoste Las Bêches 90 13,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Notice d'incidence

03-déc-10

Milieu récepteur du rejet :

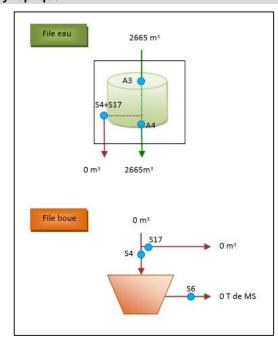
le ruisseau l'Auroue

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25	/	/
DCO	125	/	/
MES	/	/	/
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage

Onarges ent	onarges entreersorue de l'ouvrage							
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 13,5	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
		Ent. en mg/l	640	1700	620	142	20	
23/05/2022	oui	Sort. en mg/l	11	110	9,9	35	10	
		Rend %	/	/	/	/	/	

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 54% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU CUQ

Code Sandre de la station : 0547076V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :
Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH :

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2014 Cuq Le Bourg 70 10,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

☐ Déclaration en date du

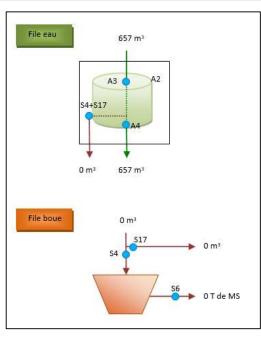
Milieu récepteur du rejet :

fossé

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5		/	/
DCO		/	/
MES		/	/
NGL		/	/
NTK		/	/
рН		/	/
NH4+		/	/
Pt		/	/
Température		/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage									
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 3,3	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
		Ent. en mg/l	570	1600	482	150	15		
28/03/2022		Sort. en mg/l	1,8	2	2,3	2	8,7		
		Rend %	/	/	/	/	/		

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 17% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU FALS

Code Sandre de la station : 0547092V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Date de mise en service : Commune d'implantation:

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2005 Fals Compots 90

13,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

Déclaration en date du

07-oct-04

Milieu récepteur du rejet :

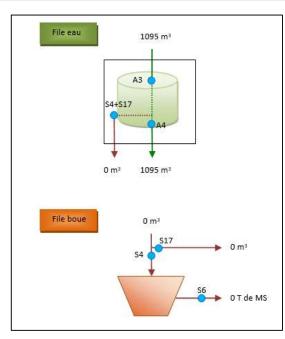
le ruisseau l'Estressol

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25	/	/
DCO	125	/	/
MES	35	/	/
NGL	/	/	/
NTK	10	/	/
pН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

Charges ent	rée/sortie	de	l'ouvrage

Charges ent	Charges endee/solde de l'ouvrage								
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 3,97	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
		Ent. en mg/l	390	1200	341	150	16		
18/07/2022	oui	Sort. en mg/l	3	45	10	13	12		
		Rend %	/	/	/	/	/		

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 22% du débit réf

A4: Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17: Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU LAPLUME

Code Sandre de la station : 0547137V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Boues activées

Date de mise en service : 1978

Commune d'implantation : Laplume

Lieu-dit : Carolis

Capacité nominale STEU en EH : 800

Débit de référence journalier admissible en m3/j 120

Prescriptions de rejet

Soumise à 🔲 Autorisation en date du

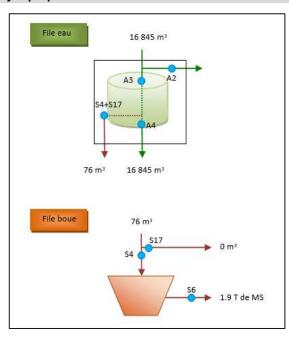
■ Déclaration en date du 13-oct-11
Source du ruisseau de Brimont

Milieu récepteur du rejet :

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25	?	60
DCO	125	?	60
MES	35	?	50
NGL	/	/	/
NTK	10	/	/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	10	/	/
Température	<30°C	/	/

Charges ent	Charges entrée/sortie de l'ouvrage								
Date du	Conformité Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						arrêté		
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 37,3	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
		Ent. en mg/l	180	580	247	88	9,1		
18/07/2022	oui	Sort. en mg/l	2	43	1	1,9	4,2		
		Rend %	98,9%	92,6%	99,6%	/	/		

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 46% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU LAYRAC ZAC ROUBIAGUE Code Sandre de la station : 0547145V003

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

01/09/2005 Layrac Roubiague 100

100

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

04-févr-05

Milieu récepteur du rejet :

le ruisseau de Roubiague

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l) *	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25	?	90
DCO	60	?	90
MES	20	?	95
NGL	/	?	/
NTK	40	?	60-90
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

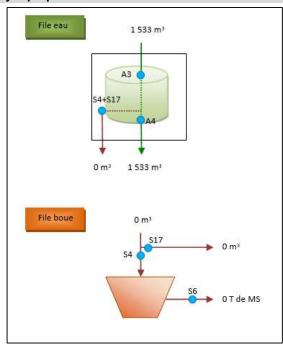
^{*} Prélèvement instantané entre juin et octobre

Charges entrée/sortie de l'ouvrage

Date du	Conformité	Conforr	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 3,4	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
		Ent. en mg/l	41	330	220	18	2,1		
25/04/2022	oui	Sort. en mg/l	1	7	3,8	0,7	0,9		
		Rend %	97,6%	97,9%	98,3%	96,1%	/		

Dans l'arrêté, il est demandé de faire un prélèvement instatantané pour la représentativité de l'eau traitée

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 28% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU LAYRAC GOULENS

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales

Filière de traitement :

Date de mise en service : Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2019

Layrac Goulens 50

7,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

Zone de rejet végétalisée

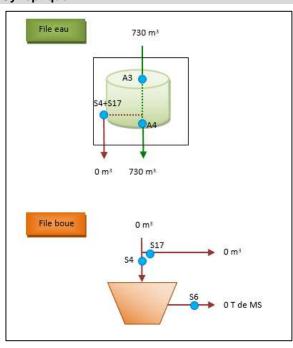
Milieu récepteur du rejet :

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	35		60
DCO	200	et	60
MES	/		50
NGL	/		/
NTK	/		/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

Charges entre	ée/sortie de	l'ouvrage
---------------	--------------	-----------

onargos one		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	vol m3/j 0,9	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
		Ent. en mg/l	230	800	234	150	13
25/04/2022	oui	Sort. en mg/l	2	43	6,8	2,5	9,5
		Rend %	99,1%	94,6%	97,1%	/	/

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 23% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées



STEU MOIRAX

Code Sandre de la station : 0547169V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Boues activées 1995 Moirax Lahontan 300

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

Déclaration en date du

02-juin-09

Milieu récepteur du rejet :

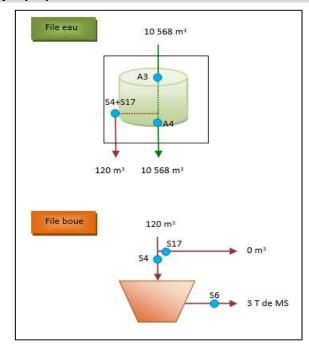
le ruisseau de Brimont

45

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	30		60
DCO	90	ou	60
MES	35		50
NGL	/	/	/
NTK	40	/	/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	10	/	/
Température	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage							
Date du	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h		vol m3/j 23,6	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
25/04/2022 non	Ent. en mg/l	200	640	215	87	7,6	
		Sort. en mg/l	9	97	31	50	6,4
		Rend %	95,5%	84,8%	85,6%	/	/

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 65% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU SAINT CAPRAIS DE LERM

Code Sandre de la station : 0547234V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2006

St Caprais de Lerm Lombrère

180

27

Prescriptions de rejet

Soumise à

□ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

04-sept-03

Milieu récepteur du rejet :

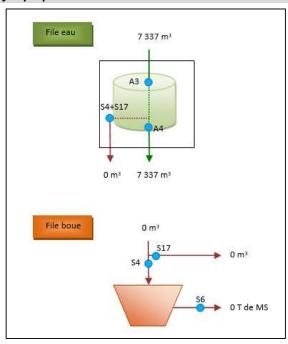
le ruisseau de Cayrel

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	20		89
DCO	90	et	95
MES	28		94
NGL	/	/	/
NTK	10	et	90
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	8	et	70
Température	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'	ouvrage
-----------------------------	---------

Charges entree/sortie de l'ouvrage								
Data du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
	(oui/non)	vol m3/j 51,6	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
		Ent. en mg/l	200	720	280	82	7,5	
30/08/2022	oui	Sort. en mg/l	3,2	33	4,4	3,6	1,7	
		Rend %	98,4%	95,4%	98,4%	95,6%	77,3%	

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 74% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées



STEU SAINT HILAIRE DE LUSIGNAN

Code Sandre de la station : 0547246V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Boues activées 1989

St Hilaire de Lusignan Laygassat

1000 194

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

11-avr-08

Milieu récepteur du rejet :

collecteur pluvial vers Garonne

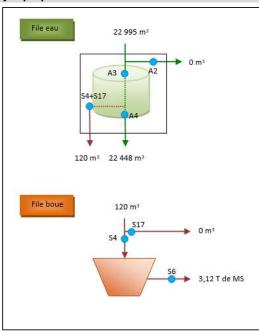
Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25		60
DCO	125	ou	60
MES	35		50
NGL	/	/	/
NTK	50*	/	/
pН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

^{*} concentration moyenne annuelle

Charges entrée/sortie de l'ouvrage

Charges entree/sortie de l'ouvrage							
Date du	Conformité	Conforr	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
bilan 24h (oui/non)			DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
40/04/0000		Ent. en mg/l	230	630	206	79	8,4
(63m3/j) oui	oui	Sort. en mg/l	5	45	7,1	3,1	2,3
		Rend %	97,8%	92,9%	96,6%	/	/
21/09/2022		Ent. en mg/l	190	490	140	66	7,7
(63m3/j)	oui	Sort. en mg/l	8,4	36	3,4	2,1	7,9
		Rend %	95,6%	92,7%	97,6%	/	/

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

A3 : Entrée station 33% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées



STEU CARDONNET

Code Sandre de la station : 0547246V003

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Date de mise en service : Commune d'implantation:

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2015

St Hilaire de Lusignan Cardonnet

105 15,75

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

14-mai-14

Milieu récepteur du rejet :

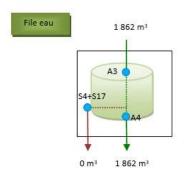
le cours d'eau le Bourbon

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	35		60
DCO	/	ou	60
MES	/		50
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
pН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

Charges ent	rée/sortie	de	l'ouvrage
			Con

	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon a					
Date du bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 2,1	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
		Ent. en mg/l	79	250	51	69	5,4
13/04/2022	oui	Sort. en mg/l	1	20	1	1,4	5,4
		Rend %	98,7%	92,0%	98,0%	/	/

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

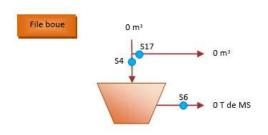
A3: Entrée station 32% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17: Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées





STEU SAINT NICOLAS DE LA BALERME

Code Sandre de la station : 0547262V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Date de mise en service :

Commune d'implantation:

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2011

St Nicolas de la Balerme

Le Bourg 150 22,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

□ Autorisation en date du

Déclaration en date du

21-sept-10

Milieu récepteur du rejet :

la Garonne

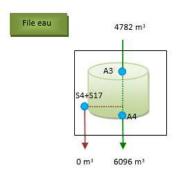
Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	35		60
DCO	/	ou	60
MES	/		50
NGL	/		
NTK	/	! ne sa	itisfait pas les
pН	/		iptions minimales de
NH4+	/		é du 21/07/2015
Pt	/		
Température	/		

Charges ent	rée/sortie	de	l'ouvrage
			C 0.1

enan gee en	onargod ona obrodiae ao ribarrago							
Date du	Conformité	Confo	rmité du rejet er	concentration et/ou en rendement selon arrêté				
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 13,8	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
		Ent. en mg/l	380	1000	267	116	12	
23/05/2022	non *	Sort. en mg/l	71	350	123	37	15	
		Rend %	81%	65%	54%	/	/	

^{*} dépassement des valeurs rédhibitoires selon arrété du 21/07/2015

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

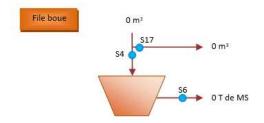
A3 : Entrée station 58% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17: Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées





STEU SAINT PIERRE DE CLAIRAC

Code Sandre de la station : 0547269V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :

Date de mise en service :

Commune d'implantation :

Lieu-dit : Capacité nominale STEU en EH :

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2005

St Pierre de Clairac

Malga 350

350 52,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

27-juin-03

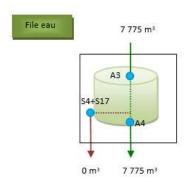
Milieu récepteur du rejet :

le ruisseau Montanaut

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)	
DBO5	25	/	/	
DCO	125	/	/	
MES	35	/	/	
NGL	/	/	/	
NTK	/	/	/	
pН	/	/	/	
NH4+	/	/	/	
Pt	/	/	/	
Température	/	/	/	

Charges entrée/sortie de l'ouvrage									
Date du	Conformité	Confor	mité du rejet e	du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 22,8	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
		Ent. en mg/l	130	420	148	180	15		
30/08/2022	oui	Sort. en mg/l	9,3	85	18	66	15		
		Rend %	/	/	/	/	/		

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

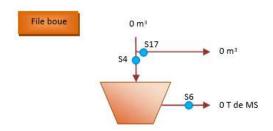
A3 : Entrée station 41% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées





STEU SAINT SIXTE

Code Sandre de la station : 0547279V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Filtres plantés de roseaux

Date de mise en service : 2015
Commune d'implantation : St Sixte
Lieu-dit : Pardien
Capacité nominale STEU en EH : 240

Prescriptions de rejet

Pt Température

Soumise à 🔲 Autorisation en date du

■ Déclaration en date du 04-nov-15 la Garonne

44,55

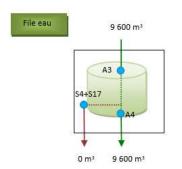
Milieu récepteur du rejet :

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	35		60
DCO	/	ou	60
MES	/		50
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
pН	/	/	/
NH4+	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage									
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 29,5	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt		
		Ent. en mg/l	690	1200	342	130	13		
30/08/2022	oui	Sort. en mg/l	32	180	44	46	11		
		Rend %	95%	85%	87%	/	/		

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

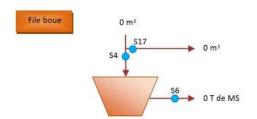
A3 : Entrée station 59% du débit réf

A4: Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées





STEU SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS

Code Sandre de la station : 0547238V001

Caractéristiques générales

Prescriptions de rejet

Filière de traitement : Boues activées
Date de mise en service : 1998

Commune d'implantation : Ste Colombe en Bruilhois

Lieu-dit:

Soumise à

Capacité nominale STEU en EH :

Débit de référence journalier admissible en m3/j

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du 26-févr-09

Cabos

300

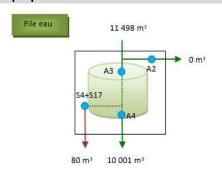
48,75

Milieu récepteur du rejet : le ruisseau de Peytery

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	30		60
DCO	90	ou	60
MES	35		50
NGL	/	/	/
NTK	10	/	/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	10	/	/
Température	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage								
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 46,4	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
		Ent. en mg/l	770	3100	1180	160	33	
28/03/2022	oui	Sort. en mg/l	8	65	26	4,1	2	
		Rend %	99,0%	97,9%	97,8%	/	/	

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

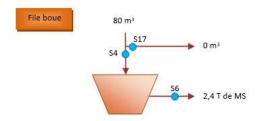
A3 : Entrée station 65% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées





STEU SAUVAGNAS

Code Sandre de la station : 0547288V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :

Lieu-dit:

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2004 Sauvagnas Le Bourg 260 39

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Projet en date du

09-oct-19

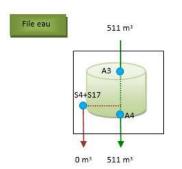
Milieu récepteur du rejet :

infiltration

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	35		60
DCO	200	ou	60
MES	/		50
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	1

Charges entrée/sortie de l'ouvrage								
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/i	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
02/03/2022 oui		Ent. en mg/l	1000	3100	1260	150	20	
		Sort. en mg/l	5	39	4,8	15	5,2	
		Rend %	99,5%	98,7%	99,6%	/	/	

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

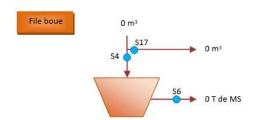
A3 : Entrée station 3,6% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées





STEU SAUVETERRE SAINT DENIS

Code Sandre de la station : 0547293V001

Caractéristiques générales

Filière de traitement :
Date de mise en service :
Commune d'implantation :
Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH:

Débit de référence journalier admissible en m3/j

Filtres plantés de roseaux

2012

Sauveterre St Denis

Au Pont

250

37,5

Prescriptions de rejet

Soumise à

☐ Autorisation en date du

■ Déclaration en date du

14-déc-10

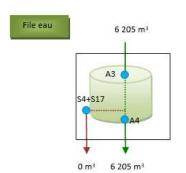
Milieu récepteur du rejet :

la Garonne

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	25		60
DCO	125		60
MES	35		50
NGL	/	011	/
NTK	25	ou	/
pН	/		/
NH4+	/		/
Pt	25		/
Température	/	/	/

Charges entrée/sortie de l'ouvrage								
Date du	Conformité	Confor	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
bilan 24h	(oui/non)	vol m3/j 16,2	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	
	Ent. en mg/l	190	610	111	93	8,4		
18/07/2022	oui	Sort. en mg/l	1	57	4,2	4,2	15	
		Rend %	99,5%	90,7%	96,2%	/	/	

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

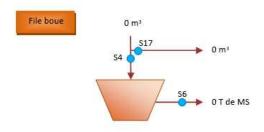
A3 : Entrée station 45% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6 : Boues évacuées





STEU SERIGNAC SUR GARONNE

Code Sandre de la station : 0547300V002

Caractéristiques générales

Filière de traitement : Boues activées
Date de mise en service : 1993
Commune d'implantation : Sérignac sur Garonne
Lieu-dit : Lirot

Lieu-dit : Capacité nominale STEU en EH :

Capacité nominale STEU en EH : 1200 Débit de référence journalier admissible en m3/j 180

Prescriptions de rejet

Soumise à 🔲 Autorisation en date du

■ Déclaration en date du 13-oct-11 le Mestre Pont, affluent de la Garonne

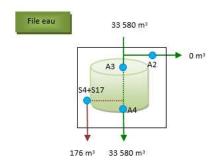
Milieu récepteur du rejet :

Paramètres	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO5	15		60
DCO	80	?	60
MES	30		50
NGL	/	/	/
NTK	/	/	/
рН	/	/	/
NH4+	/	/	/
Pt	/	/	/
Température	/	/	/

Charges rejetées par l'ouvrage

Onarges rejetees par i ouvrage							
Date du bilan 24h	Conformité (oui/non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté					
			DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
02/03/2022		Ent. en mg/l	200	720	261	75	7,7
	oui	Sort. en mg/l	3	35	7,5	7,4	2,5
(108 m ³ /j)		Rend %	98,5%	95,1%	97,1%	/	/
21/09/2022 (76 m³/j) oui		Ent. en mg/l	190	520	110	99	8,8
		Sort. en mg/l	3,4	57	31	2,7	5,2
(76 m 7))		Rend %	98,2%	89,0%	71,8%	/	/

Synoptique



A2 : Déversoir en tête de station

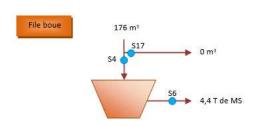
A3 : Entrée station 51% du débit réf

A4 : Sortie station

A5 : By-pass en cours de traitement S4+S17 : Boues extraites file eau

S4 : Boues extraites de la file eau avant traitement

S6: Boues évacuées





ANNEXE 2 : Activités de la Régie 💩



Interventions d'entretien préventif					
ARTIGUES	22/06/2022	PR BATAILLE	entretien périodique		
ARTIGUES	23/06/2022	PR LUCHE	entretien périodique		
	22/06/2022	PR CABIREAU	entretien périodique		
	22/06/2022	PR ENTREE STEP	entretien périodique		
	23/06/2022	PR ROUTE D'AGEN	entretien périodique		
	22/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
AUBIAC	27/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	07/07/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
	19/10/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	22/06/2022	PR VIADUC	entretien périodique		
BAJAMONT	06/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	08/07/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
	19/10/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
BAQUEROT	19/10/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	20/09/2022	PR ENTREE	Entretien périodique sous produits		
	02/07/2022	PR entrée	Entretien périodique		
	01/08/2022	PR entrée	Entretien périodique		
	21/06/2022	PR ENTREE STEP	entretien périodique		
CAUDECOSTE	22/08/2022	PR PACHERE	Entretien périodique		
CAODECOSTE	22/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	06/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	16/08/2022	step	nettoyage clarif dégazeur puits de recirculation		
	22/09/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
	05/10/2022	STEP	écrémage clarif + dégraisseur		
CAUDECOSTE LAS BECHES	16/08/2022	STEP	nettoyage chasse		
CUQ	21/06/2022	PR BOURG	entretien périodique		
654	25/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
FALS	25/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
17125	22/08/2022	STEP	nettoyage chasse		
GOULENS Layrac	04/08/2022	STEP	nettoyage chasse		

	20/06/2022	DD ECCUDAN	antentian náriadiau a
	20/06/2022 20/06/2022	PR ESCURAN PR MAIRIE	entretien périodique
			entretien périodique
	20/06/2022	PR PUZOQUE	entretien périodique
	20/06/2022	PR ROQUEMAURE	entretien périodique
	20/06/2022	PR SALLE DES SPORTS	entretien périodique
	21/02/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	21/03/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
LAPLUME	23/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	06/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	08/06/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	16/08/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	16/08/2022	step	nettoyage clarif et canal sortie
	13/09/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	21/02/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	06/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
MOIRAX	19/05/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
WOIKAX	03/08/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	06/10/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	29/12/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
SAUVAGNAS	28/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
SAUVAGNAS	28/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	04/04/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
SAUVETERRE ST DENIS	06/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	28/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	16/02/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	22/02/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	22/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	13/04/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	05/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	05/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
SERIGNAC	27/06/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	30/06/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	03/08/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	12/09/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	13/09/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET
	05/10/2022	STEP	Entretien périodique sous produits
	30, . 3, 2322	 -	=

	21/06/2022	PR BALL TRAP	entretien périodique		
	21/06/2022	PR ENTREE STEP	entretien périodique		
	21/06/2022	PR RTE DE LA GARE	entretien périodique		
	22/02/2022	step	Entretien périodique sous produits		
	13/04/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
ST HILAIRE DE LUSIGNAN	05/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
31 HILAIRE DE LOSIGNAN	05/05/2022	step	Entretien périodique sous produits		
	28/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	29/06/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
	04/08/2022	step	Entretien périodique sous produits		
	07/09/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
	06/10/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
ST NICOLAS DE LA BALERME	22/06/2022	PR D'ENTREE ET SORTIE STEF entretien périodique			
ST NICOLAS DE LA BALERIVIE	06/05/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
ST SIXTE	25/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	21/02/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	22/03/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
	05/05/2022	step	Entretien périodique sous produits		
STE COLOMBE EN BRUILHOIS	27/06/2022	STEP	Entretien périodique sous produits		
31E COLOIVIDE EN BRUILHUIS	27/06/2022	step	Entretien périodique sous produits		
	03/08/2022	step	Entretien périodique sous produits		
	23/09/2022	STEP	évacuation des boues vers ROUQUET		
	06/10/2022	step	Entretien périodique sous produits		

lydrocurage curatif du réseau							
SERIGNAC	IMPASSE DU PEBE	HYDROCURAGE RESEAU SUITE BOUCHAGE	FEVRIER 2022				
SENIGNAC	IMPASSE D'ARTAGNAN	HYDROCURAGE RESEAU SUITE BOUCHAGE	FEVRIER 2022				
MOIRAX	CHEMIN DE PUJOS	DEBOUCHAGE RESEAU (JEM)	MARS 2022				
CAUDECOSTE	PLACE ROGAL	HYDROCURAGE RESEAU SUITE BOUCHAGE	AVRIL 2022				
LAPLUME	RUE DU CHÂTEAU	HYDROCURAGE RESEAU SUITE BOUCHAGE	MAI 2022				
AUBIAC	BOURG	DEBOUCHAGE RESEAU (JEM)					

Travaux de création de branchements neufs							
ARTIGUES	38 BIS AVENUE DE PARIS	MARS 2022					
AUBIAC	LIEU-DIT BERET	AVRIL 2022					
CAUDECOSTE	5 IMPASSE MARTINET	SEPTEMBRE 2022					
LADLUME	PATE D'OIE-gendarmerie	MARS 2022					
LAPLUME	59 IMPASSE CAROLIS	JUIN 2022					
LAYRAC	LA ROUBIAGUE	OCTOBRE 2022					
SAUVAGNAS	PRAT DE MOURET	JUILLET 2022					
ST CAPRAIS DE LERM	RUE DE L'EGLISE	MAI 2022					
	LE CLAYREL	MARS 2022					
ST NICOLAS DE LA BALERME	RUE GARONNE	MAI 2022					
ST PIERRE DE CLAIRAC	LE BOURG	JUILLET 2022					
	VIGNOBLE MOUSTROU (x2)	JUILLET 2022					
	CHEMIN DE CLOUTASSE	JANVIER 2022					
STE COLOMBE EN BRUILHOIS	RUE PALISSE	AVRIL 2022					

Travaux de réparation			
ARTIGUES	CHEMIN LABORIE	CASSE DU REFOULEMENT DU PR BATAILLE	JANVIER 2022

Renouvellement			
AUBIAC	PR ROUTE D'AGEN	RENOUVELLEMENT D'1 POMPE	AVRIL 2022

Travaux de réparation électr	omécanique		
STE COLOMBE EN BRUILHOIS	<u> </u>	SECURISATION DU COMPTEUR	OCTOBRE 2022
	STEP	REMPLACEMENT DU COMPRESSEUR D'AIR	SEPTEMBRE 2022
MOIRAX	PR PWOS	REPARATION CHIEN DE GARDE	AOUT 2022
	PR PRIEURE	REBOBINAGE ET REVISION POMPE	JUILLET
LAPLUME	STEP	REMPLACEMENT DE L'HORLOGE TURBINE	AOUT 2022
ST SIXTE	PR CHASTANET	REMPLACEMENT RE-ENCLENCHEUR	JUIN 2022
CAUDECOSTE	STEP	REMPLACEMENT RE-ENCLENCHEUR	JUIN 2022
ST SIXTE	STEP	REMPLACEMENT DU RELAIS DE CONTRÔLE TENSION	MAI 2022
CARDONNET	STEP	REMPLACEMENT DU RELAIS DE PILOTAGE DE POMPE	FEVRIER 2022
TOUTES STEPS		VIDANGE DES REDUCTEURS ET REVISION	OCTOBRE 2022

ANNEXE 3 : Exemple de facture émise par le délégataire 🌢



Numéro de facture Simulation

Référence client

Facture du 01.01.2021

· Nom du dient : ***

· Adresse desservie : *****

AGEN

Message

****** ****** ******

Contacts

Gérer votre compte sur internet www.eaudegaronne.fr

Service Clients 05 53 40 96 21 Du londi au vendredi de 6h à 18h

Dépannage 24h/24 05 53 41 98 09

TSA 22027 92894 NANTERRE CEDEX 09

Accueil
97 Boulevard du Président CARNOT 47000 AGEN
Lund: 14400 à 19600 i mardi, joud-et vendéed:
9700 à 19500 et 18600 à 17500 mercred: 10600
à 17600 / samed: 9603 à 12600

Votre facture de simulation du 1 janvier 2021

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m²

	€TTC
Collecte et traitement des eaux usées	248,72
AGGLOMERATION D'AGEN	
Organismes publics	33,00
Total facture	281,72
	281,72
	détail au verso

Répartition de votre facture



A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau	relevé	rrformat	tion
AGEN	m*	096944	015 mm				Conso, sir	mulée
Votre facture en détail		Périodes	Tranches	Quantité	Prix unitaire	Montant	TVA	Montan
			en m³	ou volume	en € HT	en € HT	%	en € TTC
 Collecte et traitement des eaux usée 	s					226,11		248,72
Abonnement						33,92		37,31
Part AGGLO AGEN		Année 2021				14,69	10,00	
Part EAU DE GARONNE		Année 2021				19,23	10,00	
Consommation						192,19		211,41
Part AGGLO AGEN		Année 2021		120	0,6937	83,24	10,00	
Part EAU DE GARONNE		Année 2021		120	0,9079	108,95	10,00	
► Organismes publics						30,00		33,00
Consommation						30,00		33,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2021		120	0,2500	30,00	10,00	
	HT e	xonéré de TVA : 0,	00 € TV	A 10,00 % : 25,6	1€	Total fact	ure TTC	: 281,72 €
	HTs	oumis à TVA : 256	.11 € TV	A sur les débits :	25,61 €			,

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Communauté d'Agglomération d'Agen
Sert à financer les investissements et les
prestations réalisées par les collectivités du service et l'anthélien des
publiques (communes, syndicate ou
commune tité de communes) reportétations des publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que Eau de Garonne.

Part Organismes publics Fair organisations publics
Rodovances destinées aux établissements
publics (agence de l'eau ou aux voies navigables
de France) qui financent les actions et les
installations de la lut activité la pollution et pour
la préservation des ressources en caux

Gérez directement votre compte en ligne sur www.eaudegaronne.fr

→ Message

EAU DE GARONNE SAS au captal de 300 9904 RDS AGEN 844291542 SIRET 844 291 542 00000 Siège Social 97 BOULEVARD DU PRÉSIDENT CARNOT 47500 AGEN TVA jetrocommunautaire n'FRES 844 291 542 Vos domnées parametriles surd'a stables par EAU DE CARDONE paur l'activation de viete central d'abonéement à la réglementation applicable, vous électriques de drois au les domnées vous concernant deut un dreit d'accès, d'opposition, de conditions en d'abonéement d'accès, de drois au les domnées vous concernant deut un dreit d'accès, de disposition des des deux en la confidence de dévis aux les domnées peut de la latinese deposition positis partie positis partie de SAUR, IL Cherch de Siringe 25130 BSY LES MOULINEAUX, Pour en servir plus sur nos engagements, consulter sonts politique de protection des démands (avecueux-departement, l'altrique Dembes Personnéem).

Contementement à fariché. 144-5 à Carde de Commentement, il servir applique à transportation de métal de la principal point de régulation de 40 euros pour fais de resouvement.

ANNEXE 4 : Etats de la dette, extraits des Comptes Administratifs des budgets annexes

Etat de la dette du budget Assainissement collectif au 31/12/2022

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux
2290	SG	3 873 703,51 €	16,29 ans	Taux fixe à 1.26 %	16/01/2023	71 165,81 €	2019	4 695 398,23 €	Fixe
MON540755EUR	SFIL	2 199 999,91 €	8,08 ans	(Euribor 3M + 0.81)-Floor 0 sur Euribor 3M	01/02/2023	80 446,74 €	2019	3 266 666,63 €	Variable
MON516223EUR ex MON512282EUR	SFIL	1 850 000,00 €	9,17 ans	Taux fixe à 1.31 %	01/03/2023	56 058,75 €	2019	3 000 000,00 €	Fixe
1566	SG	1 200 000,08 €	9,00 ans	Taux fixe à 1.14 %	30/03/2023	36 753,33 €	2019	1 733 333,36 €	Fixe
A331716O	CE	1 050 000,00 €	10,49 ans	Taux fixe à 1.27 %	29/03/2023	28 333,75 €	2019	1 450 000,00 €	Fixe
A331716M-Consolidation	CE	909 999,94 €	10,49 ans	Taux fixe à 1.27 %	29/03/2023	24 555,92 €	2019	1 256 666,66 €	Fixe
06276726	DEXIA CL	695 315,04 €	13,50 ans	Taux fixe à 4.1 %	01/07/2023	66 260,05 €	2019	832 028,98 €	Fixe
ONE-8956962	SG	633 333,48 €	9,42 ans	Taux fixe à 1.22 %	01/03/2023	18 598,33 €	2019	900 000,04 €	Fixe
0039307	Crédit Foncier	549 999,91 €	8,08 ans	Taux fixe à 1.66 %	28/01/2023	18 949,17 €	2019	816 666,63 €	Fixe
MIN540754EUR	SFIL	533 333,33 €	7,50 ans		01/07/2023	78 227,70 €	2019	800 000,00 €	Variable
07052082	BANQUE POPULAIRE		7,33 ans		30/04/2023	57 222,19 €	2019	592 068,46 €	Fixe
9057718	CE	393 344,33 €	4,57 ans		25/01/2023	23 164,69 €	2019	664 355,78 €	Fixe
A33150V7	CE	350 000,00 €		(Moyenne Euribor 3M + 0.94)- Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	19/03/2023	8 669,38 €	2019	450 000,00 €	Variable
10002190309	CREDIT AGRICOLE	348 314,99 €	12,98 ans	Taux fixe à 0.48 %	22/03/2023	6 913,54 €	2020	400 000,00 €	Fixe
DD13857365	ARKEA	280 298,58 €	1,00 an	(Euribor 3M + 0.28)-Floor 0 sur Euribor 3M	30/03/2023	71 801,31 €	2019	1 401 493,30 €	Variable
MON541912EUR	BANQUE POSTALE	276 919,11 €	8,98 ans	Taux fixe à 4.22 %	25/03/2023	9 285,21 €	2019	370 158,04 €	Fixe
5625221	CE	225 091,12 €	3,93 ans	Taux fixe à 1.07 %	05/12/2023	57 786,08 €	2019	440 800,61 €	Fixe
5625216	CE	222 369,61 €	4,64 ans	Taux fixe à 1.07 %	20/08/2023	45 911,67 €	2019	350 220,84 €	Fixe
07043548	BANQUE POPULAIRE	209 017,66 €	6,16 ans	Taux fixe à 2.1 %	28/02/2023	32 419,99 €	2019	312 769,06 €	Fixe
069100730	CE	193 868,26 €	9,87 ans	Taux fixe à 4.99 %	15/11/2023	25 094,64 €	2019	248 561,70 €	Fixe
, 07025673	BANQUE POPULAIRE	164 281,92 €	4,50 ans	Taux fixe à 2.3 %	01/07/2023	35 157,83 €	2019	280 141,42 €	Fixe
110 45 5190	Eau Adour Garonne	159 673,90 €	4,91 ans		27/11/2023	31 934,77 €	2019	287 412,98 €	Fixe
1628258	CE	148 838,83 €	7,07 ans	(Euribor 12M + 0.25)-Floor - 0.25 sur Euribor 12M	25/01/2023	5 466,06 €	2019	211 231,56 €	Variable
20276002	CREDIT MUTUEL	103 861,25 €	4,96 ans	Taux fixe à 4.9 %	15/12/2023	23 923,04 €	2019	170 800,53 €	Fixe
8605212	CE	87 866,68 €	6,90 ans		25/11/2023	14 688,15 €	2019	128 052,93 €	Fixe
MON540745EUR	SFIL	84 215,13 €	2,00 ans		01/01/2023	9 810,31 €	2019	217 821,05 €	Fixe
36450819501	CREDIT AGRICOLE	79 607,84 €	3,96 ans		15/12/2023	21 879,50 €	2019	147 919,29 €	Fixe
07070054	BANQUE POPULAIRE		4,89 ans		21/11/2023	12 864,88 €	2019	103 518,63 €	Fixe
A3312069	CE	48 727,26 €	3,51 ans		05/07/2023	13 709,78 €	2019	88 968,46 €	Fixe
10000403316	CREDIT AGRICOLE	42 893,63 €	7,92 ans		01/12/2023	5 880,67 €	2019	61 809,83 €	Fixe
110 47 5190	Eau Adour Garonne	30 800,00 €	4,91 ans		27/11/2023	6 160,00 €	2019	55 440,00 €	Fixe
061128917	CDC	15 640,83 €	1,00 ans	(Furihor 3M-Floor -0 38 sur	01/01/2023	3 137,00 €	2019	61 428,17 €	Variable
07091105	BP Occitane	15 000,66 €	7,21 ans	,	15/03/2023	2 145,96 €	2019	21 233,97 €	Fixe
379495G	CE	0,00 €	21,85 ans	(Livret A/Préfivé) + 0.45)-Floor	05/02/2023	0,00 €	2022	2 000 000,00 €	Livret A
47-28218073CGP1AGAGE	ARKEA	0,00€	20,25 ans	(Moyenne Euribor 3M + 0.7)- Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	26/03/2023	0,00€	2022	700 000,00 €	Variable

ANNEXE 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne



Liberté Égalité



Édition mars 2023

L'agence de l'eau

POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Les composantes du prix de l'eau sont :





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

nt à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assaini

Carte le LZZA 5 de code girenal des collectivités tembrailes, modifir par la loi n'2016-1007 de Blacid 2016-145.51, repose à la l'ampris de président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblés délibérante un RPQ5 - support atmant sur le grain et la qualité du service public destinair externment à l'infor-tration des susques. Ce support d'UPQ2 puis présente su plus tant dans les result mois qui suvent la ribitate de l'exercisic consente. La l'emise sur tarle principent - de l'établissement public de coopération in descumenante y just la présente in petit d'action induffic charges certifiques certifiques de l'esse de la resulte de l'esse de l'action de l'esse de l'action de l'esse de l'esse de l'action de la ribitate de l'esse de l'action de l'esse de l'establissement public de et sur la midisation de son programme plus annuel d'intervention SPQ5 - des réponses à vus questions : https://www.cervice.sussidemen.frigotion/ppg/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs



2,37 €
de redevance de
pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



67,2 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



10,35 €
de redevance de
pollutions diffuses
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits





1,75 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,76 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



4,21 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,31 €
de redevance
de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



6,90 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution
industrielle et le
traitement de certains
déchets dangereux pour
l'eau



11 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
elseaux de surveillance
eaux, éducation,
eaux éducation,



29,70 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales



17,30 €
aux exploitants
concernés
pour des actions de
dépollution dans
l'agriculture

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
100 = 1



7,10 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



8,80 €
aux collectivités et
acteurs économiques
pour la gestion
quantitative de la
ressource en eau



0,90 € pour la coopération décentralisée



18,30 €
principalement aux
collectivités
pour la restauration et
la protection des miliesux
aquatiques (en puriculier
des cours d'eaux renaturation
continuaté doologique et des
sprés humicies!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11" programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...





NOMBRE DE CAPTAGES
PRORITAIRES BÉMÉTICIANT
O'UNE DÉMARCHE DE PLAM
D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT)
MES EN OEUVRE







NOMBRE DYNÉCTARES
DE SURFACES
DÉSURFACES
DÉSURFACES
DESURFACES
DES



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE ; paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- · solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource;
- · économies d'eau ;
- · gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- · sensibilisation;
- · communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

12

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARC

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5° du territoire national).

Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28% de la population.



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle 33049 Bordeaux Cedex

Tél.: 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et

94 rue du Grand Prat 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél.: 05 55 88 02 00

Départements 15 + 19 + 23 + 24 + 63 + 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503 64075 Pau Cedex Tél.: 05 59 80 77 90 Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510 12035 Rodez Cedex 9 Tél.: 0565755600

Départements 12 • 30 • 46 • 48

97 rue Saint Roch - CS 14407 31405 Toulouse Cedex 4

Tél.: 0561432680

Départements 09 + 11 + 31 + 32 + 34 + 81 + 82







de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



ANNEXE 6 : Glossaire

AC	Assainissement Collectif
ANC	Assainissement Non Collectif
DBO5	Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours
DCO	Demande Chimique en Oxygène
EqH	Equivalent Habitant
MES	Matières En Suspension
MS	Matière Sèche
NH ₄ ⁺	Ammonium
NO ₂ -	Nitrite
NO ₃ -	Nitrate
NTK	Azote kjeldhal
PI	Poteau Incendie
PRE	Participation Raccordement à l'Egout
PFAC	Participation au Financement de l'Assainissement Collectif
PFB	Participation Forfaitaire de Branchement
PT	Phosphore Total
STEP	Station d'épuration des eaux usées

Contact : Direction de l'Eau, des Transports et Contrôle des Services
Délégués
Service Eau et Assainissement
8 rue André Chénier – BP 90045
47 916 AGEN Cedex 9

Tel: 05 53 77 82 70